



Ce document a été traduit dans plusieurs langues dans un but purement informatif. Le texte original faisant foi (en anglais) peut être consulté sur : <http://www.icann.org/en/minutes/minutes-28oct11-en.htm>

Une réunion ordinaire du Conseil d'administration de l'ICANN a eu lieu le 28 octobre 2011 à Dakar, Sénégal.

Le président Steve Crocker a rapidement rappelé la séance à l'ordre.

Outre le président, les administrateurs suivants ont participé à toute ou une partie de la réunion : Sébastien Bachollet, Rod Beckstrom (président et PDG), Cherine Chalaby, Bertrand de la Chapelle, Chris Disspain, Bill Graham, Erika Mann, Gonzalo Navarro, Ray Plzak, R. Ramaraj, George Sadowsky, Mike Silber, Bruce Tonkin, Katim Touray, et Kuo-Wei Wu.

Les agents de liaison suivants du Conseil ont participé à toute ou une partie de la réunion : Heather Dryden, liaison du GAC ; Ram Mohan, liaison du SSAC ; Thomas Narten, liaison de l'IETF ; Reinhard Scholl, liaison de TLG et Suzanne Woolf, liaison du RSSAC.

<b>1. Consent Agenda.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Approval of Minutes of 11 October 2011 ICANN Board Meeting .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Endorsement of IDN Guidelines Revision .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3. Approval of SSAC Member Reappointments .....</b>	<b>5</b>
<b>1.4. Approval of SSAC Member Appointments.....</b>	<b>6</b>
<b>1.5. Recommendations on Post Expiration Domain Name Recovery .....</b>	<b>8</b>
<b>1.6. At-Large Review Implementation Interim Report.....</b>	<b>17</b>
<b>1.7. Technical Relations Working Group Final Report.....</b>	<b>19</b>
<b>1.8. DNS Risk Management Framework Working Group .....</b>	<b>20</b>
<b>1.9. Membership of Board-Governmental Advisory Committee Working Group.....</b>	<b>21</b>
<b>1.10. Posting of Expert's Report on Board Compensation .....</b>	<b>22</b>
<b>1.11. Thanks to Departing At-Large Volunteers.....</b>	<b>24</b>
<b>1.12. Thanks to Departing GNSO Volunteers.....</b>	<b>26</b>

<b>1.13. Thank You to Departing ccNSO Volunteers.....</b>	<b>27</b>
<b>1.14. Thank You to Patrick Vande Walle (SSAC) .....</b>	<b>28</b>
<b>1.15. Thank You to Harald Alvestrand (SSAC).....</b>	<b>28</b>
<b>1.16. Thank You to Reinhard Scholl.....</b>	<b>28</b>
<b>1.17. Thank You to Katim Seringe Touray.....</b>	<b>29</b>
<b>2. Joint Applicant Support .....</b>	<b>34</b>
<b>3. Budget Request – New gTLD Communications Plan .....</b>	<b>37</b>
<b>4. Adoption of Revised Investment Policy.....</b>	<b>46</b>
<b>5. Recommendations from Security and Stability Advisory Committee Report on Whois Terminology &amp; Structure (SAC051) .....</b>	<b>48</b>
<b>6. Review of ICANN Conflicts of Interest Policy and Ethics .....</b>	<b>49</b>
<b>7. Registrar Accreditation Agreement Amendments .....</b>	<b>52</b>
<b>8. GNSO PDP Recommendations .....</b>	<b>55</b>
<b>9. Receipt of Communiqué from the African Union .....</b>	<b>55</b>

---

## **1. Ordre du jour approuvé**

Le président du Conseil a donné la bienvenue aux assistants à la réunion et a présenté un panorama de l'ordre du jour, y compris l'utilisation de l'ordre du jour convenu. Il a expliqué que deux réunions séparées du Conseil auraient lieu ; l'une d'elles, pour compléter le travail le plus important. Les membres sortants du Conseil vont par la suite sortir de la salle et les nouveaux membres commenceront formellement leurs périodes. Le Conseil mettra aussi sur la liste les comités et les agents élus.

Le président a signalé que le Conseil ne lira pas l'ordre du jour approuvé officiellement, exception faite de certaines résolutions de remerciements. Les fondements présentés avec les résolutions ne seront pas lus officiellement.

Par la suite, le président a invité Sébastien Bachollet à présenter formellement le point 1.11 (remerciements aux bénévoles sortants de l'ALAC), Bruce Tonkin à présenter formellement le point 1.12 (remerciements aux bénévoles sortants de la GNSO) et Chris Disspain à présenter le point 1.13 (remerciements aux bénévoles sortants de la ccNSO). Suite à cela, le président a présenté formellement les résolutions 1.14 et 1.15 (remerciements aux bénévoles sortants du SSAC). Kuo-Wei Wu a présenté formellement les points 1.16 et 1.17, (remerciements à Reinhard Scholl et Katim Touray).

Avant la présentation du point 1.11, Sébastien Bachollet a mentionné qu'il souhaite que ceux identifiés comme « sortants » ne font que laisser un siège en particulier au sein de l'organisation de l'ICANN.

Après la présentation formelle des résolutions sélectionnées, le président a invité les membres à émettre leur vote.

Le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes:

Il est résolu que les résolutions suivantes de cet ordre du jour sont approuvées :

### **1.1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration de l'ICANN du 11 octobre 2011**

Il est résolu (2011.10.28.01) que le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'ICANN du 11 octobre 2011.

### **1.2. Approbation de la révision des directives IDN**

Attendu que les directives IDN ont été initialement adoptées par le Conseil d'administration de l'ICANN en 2003 et mises à jour par la suite en 2005, 2006 et 2007 pour refléter les meilleures pratiques et les mises à jour du protocole par le biais de l'IETF.

Attendu que la version actuelle a été publiée avant la révision IDNA2008 du protocole IDNA et a maintenant plus de quatre ans.

Attendu que le groupe de travail sur la révision des directives IDN composé d'experts provenant de registres ccTLD et gTLD, s'est réuni à Singapour pour établir un plan pour la mise à jour des directives IDN.

Attendu que la version 3.0 des directives IDN a été publiée pour la consultation publique du 27 juillet 2011 au 26 août 2011.

Attendu que le résumé et l'analyse des commentaires publics ont été réalisés et publiés le 2 septembre 2011.

Attendu que le groupe de travail sur la révision des directives IDN a incorporé les remarques reçues durant la période de consultation publique et a soumis à la considération du Conseil d'administration de l'ICANN une mise à jour finale de la version 3.0 des directives IDN le 2 septembre 2011.

Il est résolu (2011.10.28.02) que le Conseil d'administration de l'ICANN approuve la version 3.0 des directives IDN et convienne que le PDG soit autorisé à mettre les directives en application en autorisant l'enregistrement d'IDN selon ces directives.

*Fondements de la résolution 2011.10.28.02*

*Selon l'affirmation d'engagements signée par l'ICANN et le ministère du commerce des États-Unis le 30 septembre 2009, l'importance pour les internautes mondiaux de pouvoir utiliser l'Internet dans leurs langues et jeux de caractères locaux a été reconnue. L'ICANN a suivi un processus ouvert et transparent dans la publication de directives IDN révisées.*

*Cette mise à jour des directives IDN est nécessaire pour mettre les directives en pratique actuelle avec l'IDNA2008. Elle est aussi nécessaire pour que les nouveaux registres IDN en cours de lancement à travers la procédure accélérée ccTLD IDN et les registres gTLD actuels offrant des enregistrements IDN adoptent la version la plus récente de ces directives.*

*Un document décrivant en détail le processus de mise à jour de la version 3.0 des directives IDN et les commentaires reçus entre le 27 juillet 2011 et le 26 août 2011 a été fourni au Conseil d'administration.*

*Il n'y aura pas d'impact fiscal anticipé sur l'ICANN découlant de cette décision. Le personnel de l'ICANN poursuivra son travail avec le groupe de travail sur la révision sur les mises à jour futures des directives IDN en tant que de besoin, selon les résultats du projet de variantes IDN et les autres développements relatifs au protocole IDNA.*

**1.3. Approbation des renominations de membres du SSAC**

Considérant que, l'article XI, section 2, paragraphe 2 des Statuts régissant le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC).

Les règlements stipulent des mandats de trois ans pour les membres du SSAC, exigent un échelonnement des mandats et obligent le président du SSAC à recommander la renomination de

tous les membres actuels du SSAC pour des mandats pleins ou partiels afin d'appliquer les révisions des règlements.

Attendu qu'en juillet 2011 le comité de composition du SSAC a entamé une révision annuelle des membres du SSAC dont les mandats arrivaient à terme le 31 décembre 2011 et a soumis au SSAC ses recommandations de renominations.

Attendu que le 7 septembre 2011 les membres du SSAC ont voté pour approuver les renominations.

Il est résolu (2011.10.28.03) que le Conseil d'administration accepte la recommandation du SSAC et renomme les membres du SSAC suivants pour un mandat de trois ans depuis le 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014 : KC Claffy, Steve Crocker, Rodney Joffe, Mark Kosters, Russ Mundy, Mark Seiden, Bruce Tonkin, Stefano Trumpy et Paul Vixie.

*Fondements de la résolution 2011.10.28.03*

*Le SSAC est un groupe diversifié de personnes dont l'expertise dans des sujets spécifiques lui permet de satisfaire à sa charte et d'exécuter sa mission. Depuis sa création, le SSAC a invité les personnes ayant une connaissance et une expérience approfondies dans les domaines techniques et de sécurité qui sont cruciaux pour la sécurité et la stabilité du système de noms de domaine de l'Internet. Les personnes mentionnées ci-dessus fournissent au SSAC l'expertise et l'expérience nécessaires pour que le comité respecte sa charte et remplisse sa mission. Cette décision ne devrait avoir aucun impact fiscal sur l'organisation ou sur la communauté.*

**1.4. Approbation des nominations de membres du SSAC**

Attendu que, le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC) fait une révision de ses membres et, de temps en temps, fait des ajustements.

Attendu que le comité des membres du SSAC, pour le compte du SSAC, demande que le Conseil d'administration nomme Greg Aaron et Lyman Chapin au SSAC pour des mandats de trois ans.

Il est résolu , (2011.10.28.04) le Conseil d'administration nomme Greg Aaron et Lyman Chapin au SSAC pour des mandats de trois ans depuis le 1er janvier 2012 jusque le 31 décembre 2014.

*Fondements de la résolution 2011.10.28.04*

*Le SSAC est un groupe diversifié de personnes dont l'expertise dans des sujets spécifiques lui permet de satisfaire à sa charte et d'exécuter sa mission. Depuis sa création, le SSAC a invité les personnes ayant une connaissance et une expérience approfondies dans les domaines techniques et de sécurité qui sont cruciaux pour la sécurité et la stabilité du système de noms de domaine de l'Internet.*

*Le fonctionnement continu du SSAC en tant qu'entité compétente dépend de l'accumulation d'experts talentueux qui ont consenti à offrir bénévolement leur temps et leur énergie afin que le SSAC remplisse sa mission. Greg apporte son expertise dans le domaine des abus et des impacts non encore complètement couvert par les autres membres du SSAC. En outre, Greg a contribué au travail réalisé pour le SAC048 : commentaire du SSAC sur les dossiers orphelins dans la version préliminaire du guide de candidature. Voir <http://www.icann.org/en/committees/security/sac048.pdf>. Lyman a été invité au SSAC durant les 5 dernières années. A ce titre, il a contribué à de nombreux rapports, débats et groupes de travail du SSAC. En particulier, Lyman a joué un rôle essentiel dans l'élaboration des recommandations du SSAC sur l'extensibilité de la racine. Voir <http://www.icann.org/en/committees/security/sac046.pdf>.*

*Cette décision ne devrait avoir aucun impact fiscal sur l'organisation ou sur la communauté.*

### **1.5. Recommandations sur la récupération des noms de domaine après leur expiration**

Attendu qu'un rapport sur les problématiques liées à la récupération des noms de domaine après leur expiration a été émis par la GNSO à la demande du comité consultatif At-Large.

Attendu que le 7 mai 2009, le conseil de la GNSO a lancé un processus d'élaboration de politique (PDP) sur la récupération des noms de domaine après leur expiration (PEDNR) abordant cinq questions inscrites dans la charte consultable à l'adresse <https://community.icann.org/display/gnsopednr/3.+WG+Charter>.

Attendu que le PDP a suivi les étapes prévues dans les règlements, qui ont donné lieu au rapport final délivré le 14 juin 2011.

Attendu que le groupe de travail sur la PEDNR (GT) a atteint un consensus total sur les recommandations concernant chacune des cinq questions énoncées dans la Charte.

Attendu que le conseil de la GNSO a révisé et discuté les recommandations du groupe de travail sur la PEDNR et qu'il a adopté les recommandations le 21 juillet 2011 par majorité qualifiée et à l'unanimité (*voir* <http://gnso.icann.org/resolutions/#201107>).

Attendu que le vote du conseil de la GNSO a atteint et dépassé le nombre de voix nécessaires pour imposer de nouvelles obligations aux parties contractantes de l'ICANN.

Attendu que, après le vote du conseil de la GNSO, une période de consultation publique de 30 jours sur les recommandations approuvées a été établie, et que les commentaires ont été résumés et considérés (<http://www.icann.org/en/public-comment/pednr-board-recommendations-15aug11-en.htm>).

Il est résolu (2011.10.28.05) que le Conseil d'administration adopte les recommandations de politiques de la GNSO sur la récupération des noms de domaine après leur expiration.



Il est résolu (2011.0.28.06) que le PDG développera et complètera un plan de mise en œuvre pour ces recommandations et poursuivra la communication avec la communauté concernant ces travaux.

Il est résolu (2011.10.28.07) qu'il soit enjoint au PDG d'entreprendre la promotion des meilleures pratiques et l'élaboration de documents instructifs tel qu'identifiés par le conseil de la GNSO dans les clauses B et C de la résolution de la GNSO (<http://gns0.icann.org/resolutions/#201107>).

Il est résolu (2011.10.28.08) que le PDG fera en sorte que le département de conformité de l'ICANN fournisse régulièrement au conseil de la GNSO des mises à jour relatives à la mise en application et à l'efficacité des recommandations proposées, soit sous forme de rapport qui comportera en détail le nombre de plaintes reçues ayant rapport à des questions de renouvellement et/ou d'expiration, ou sous forme d'audits qui évalueront la mesure dans laquelle la politique aura été mise en œuvre tel que prévu.

*Fondements des résolutions 2011.10.28.05 – 2011.10.28.08*

***Pourquoi le Conseil aborde-t-il cette question maintenant ?***

*Le processus d'élaboration des politiques (PDP) pour la récupération de noms de domaine après leur expiration (PEDNR) a été initialement abordé par le comité consultatif At-Large (ALAC) avec le conseil de la GNSO. L'ALAC a soulevé un certain nombre de questions en rapport avec la prévisibilité et la transparence des politiques et pratiques d'expiration et de renouvellement existantes. En plus de ces questions, le groupe de travail sur la PEDNR a aussi abordé des questions telles que : les titulaires de noms de domaine ont-ils l'occasion de récupérer leur nom de domaine après l'expiration et, y a-t-il une notification adéquate du fait qu'un nom de domaine est près d'expirer ? Le rapport final sur la PEDNR a reçu le consensus unanime du groupe de travail sur la PEDNR ainsi que du conseil de la GNSO. Suite à la clôture de la période de consultation publique le 15 septembre 2011, la prochaine étape, tel que prévu dans l'annexe A des règlements de*

*l'ICANN, est l'examen des recommandations par le Conseil d'administration de l'ICANN.*

***Quelles sont les propositions à l'étude ?***

*Les options suivantes sont prises en considération :*

*Définir le « détenteur du nom de domaine enregistré au moment de l'expiration » (Registered Name Holder at Expiration - RNHaE) comme l'entité ou l'individu qui était en droit de renouveler l'enregistrement du nom de domaine immédiatement avant l'expiration. Si l'enregistrement du nom de domaine avait été modifié conformément à une condition de l'accord d'enregistrement autorisant la modification des données d'enregistrement pour les besoins de facilitation du renouvellement, le RNHaE est l'entité ou l'individu identifié en tant que titulaire du nom de domaine immédiatement avant cette modification.*

*Durant au moins huit jours consécutifs, à un certain moment après l'expiration, le parcours de résolution initial du DNS spécifié par le RNHaE au moment de l'expiration, doit être interrompu par le bureau d'enregistrement, dans la mesure où l'opérateur de registre permet de telles interruptions, et le nom de domaine doit être renouvelable par le RNHaE jusqu'à la fin de cette période. (L'interruption du DNS est définie comme étant une interruption complète du service Internet sauf pour une page Web d'information, une seule IP sur laquelle seul le port 80 est actif.) Cette période de huit jours peut survenir à tout moment après l'expiration. A tout moment durant la période de huit jours, le détenteur du nom de domaine enregistré au moment de l'expiration peut renouveler le nom de domaine auprès du bureau d'enregistrement, et le bureau d'enregistrement, dans un délai commercialement raisonnable, fera en sorte que le nom de domaine retrouve son parcours de résolution DNS initial préalable à l'expiration. Néanmoins, le bureau d'enregistrement peut supprimer le nom de domaine à tout moment durant la période de grâce de renouvellement automatique.*

*Si à un moment quelconque après l'expiration lorsque le nom enregistré est encore renouvelable par le RNHaE, le bureau*

*d'enregistrement change le parcours de résolution DNS pour parvenir à un site Web différent de celui utilisé par le RNHaE avant l'expiration, la page qui s'affiche doit explicitement indiquer que le nom de domaine a expiré et donner des instructions sur la manière de récupérer le nom de domaine. La formulation dans le contrat doit préciser que les « instructions » peuvent être aussi simples qu'une orientation du RNHaE vers un site Web spécifique.*

*Le RNHaE ne peut pas être empêché de renouveler un enregistrement de nom de domaine à cause de changements au WHOIS faits par le bureau d'enregistrement qui n'étaient pas demandés par le RNHaE.*

*L'accord d'enregistrement doit inclure ou souligner tous les frais encourus pour le renouvellement d'un nom de domaine après son expiration. Si le bureau d'enregistrement exploite un site Web pour l'enregistrement ou le renouvellement de noms de domaine, il devrait mentionner, aussi bien au moment de l'enregistrement qu'à un endroit défini de son site Web, tous les frais imputés pour le renouvellement d'un nom de domaine après son expiration ou la récupération d'un nom de domaine durant la période de rachat (Redemption Grace Period).*

*L'accord d'enregistrement et le site Web du bureau d'enregistrement (s'il en utilise un) doivent clairement indiquer quelles méthodes seront utilisées pour délivrer les notifications précédant et suivant l'expiration, ou doivent indiquer l'emplacement où ces informations peuvent être trouvées. L'adresse/numéro de destinataire qui seront utilisés doivent aussi être spécifiés, le cas échéant.*

*Le bureau d'enregistrement doit notifier le détenteur du nom de domaine enregistré de l'expiration imminente et ce, au moins deux fois. Une telle notification doit être envoyée un mois ou 30 jours avant l'expiration ( $\pm 4$  jours) et une autre doit être envoyée une semaine avant l'expiration ( $\pm 3$  jours). Si plus de deux notifications d'alerte sont envoyées, les moments choisis pour les envois doivent être comparables aux moments spécifiés ci-dessus.*

*A moins que le nom enregistré ne soit renouvelé ou supprimé par le bureau d'enregistrement, au moins une notification comportant les instructions pour le renouvellement doit être envoyée au RNHaE après l'expiration.*

*Les notifications d'expiration imminente doivent inclure une ou des méthodes qui ne nécessitent pas de la part du titulaire du nom de domaine d'action explicite autre que la messagerie standard afin de recevoir de telles notifications.*

*A l'exception des gTLD sponsorisés, tous les opérateurs de registre gTLD offriront la période de rachat (RGP). (Un TLD non sponsorisé fonctionne selon des politiques établies par la communauté Internet mondiale directement par le biais du processus de l'ICANN, alors qu'un TLD sponsorisé est un TLD spécialisé qui a un commanditaire représentant la communauté plus étroite qui est le plus touchée par le TLD. Il faudrait noter que cette distinction n'est plus utilisée dans le programme des nouveaux gTLD). Pour les registres gTLD non sponsorisés existants actuellement et qui n'offrent pas la RGP, une période de transition sera accordée. Tous les nouveaux gTLD doivent offrir la RGP. Dans le cadre de la mise en œuvre, le personnel de l'ICANN devrait prendre en considération la proposition de mise en œuvre du groupe d'orientation technique (<http://www.icann.org/en/meetings/bucharest/redemption-topic.htm>.)*

*Si un bureau d'enregistrement offre des enregistrements dans un gTLD qui soutient la RGP, le bureau d'enregistrement doit permettre au détenteur du nom de domaine enregistré au moment de l'expiration de racheter le nom de domaine enregistré lorsqu'il sera en cours de RGP.*

*Un transfert de nom de domaine durant la RGP ne devrait pas être permis.*

*Dans le cas où l'ICANN donne un préavis raisonnable aux bureaux*

*d'enregistrement indiquant que l'ICANN a publié un contenu Web tel que décrit dans la recommandation numéro 15 ci-dessous :*

*Les bureaux d'enregistrement, présents sur le Web, sont tenus de fournir de manière visible à leurs détenteurs de noms de domaine enregistrés, un lien vers cette page Web de l'ICANN sur tout site Web qu'ils exploitent pour l'enregistrement ou le renouvellement de noms de domaine, qui renvoie clairement à des politiques ou notifications devant être affichées selon les politiques consensuelles de l'ICANN.*

*Les bureaux d'enregistrement peuvent aussi héberger un matériel similaire adapté à leurs pratiques et processus spécifiques.*

*Le bureau d'enregistrement doit faire référence au matériel de l'ICANN dans une notification envoyée au titulaire de nom de domaine immédiatement après l'enregistrement initial ainsi que dans le rappel annuel WHOIS obligatoire.*

*Le conseil de la GNSO recommande que les meilleures pratiques suivantes soient promues par l'ICANN et le groupe de parties prenantes des bureaux d'enregistrement (Registrar Stakeholder Group) :*

*Si les notifications après l'expiration sont normalement envoyées à un point de contact qui utilise le nom de domaine en question et que l'on sait que cette communication a été interrompue par les actions qui ont suivi l'expiration, les notifications après l'expiration devraient être envoyées à un autre point de contact associé au titulaire du nom de domaine si un tel point existait.*

*L'explication de la méthode de notification devrait inclure l'adresse électronique du bureau d'enregistrement de laquelle les messages de notification sont envoyés et la suggestion que les titulaires de noms de domaine sauvegardent cette adresse électronique en tant qu' « expéditeur sûr » pour éviter que les messages électroniques de notification ne soient bloqués par un logiciel de filtrage anti-pourriel.*

*Les bureaux d'enregistrement devraient conseiller à leurs titulaires*

*de noms de domaine de fournir un point de contact électronique secondaire non associé au nom de domaine même pour qu'en cas d'expiration, les rappels puissent être délivrés à ce point de contact électronique secondaire.*

*Le conseil de la GNSO recommande que l'ICANN, en consultation avec les bureaux d'enregistrement, l'ALAC et les autres parties concernées, élabore des documents instructifs concernant l'organisation adéquate d'un nom de domaine et comment éviter une perte involontaire. Ces documents pourraient inclure les responsabilités du titulaire de nom de domaine, le cycle de vie d'un domaine gTLD et des directives pour conserver les enregistrements des noms de domaine à jour.*

*Il est demandé au département de conformité de l'ICANN qu'il fournisse régulièrement au conseil de la GNSO des mises à jour relatives à la mise en application et à l'efficacité des recommandations proposées, soit sous forme de rapport qui comportera en détail le nombre de plaintes reçues ayant rapport à des questions de renouvellement et/ou d'expiration, soit sous forme d'audits qui évalueront la mesure dans laquelle la politique aura été mise en œuvre tel que prévu.*

*Le conseil de la GNSO réunira une équipe de révision de la mise en œuvre de la PEDNR pour aider le personnel de l'ICANN dans l'élaboration des détails de mise en œuvre de la nouvelle politique si celle-ci est approuvée par le Conseil d'administration de l'ICANN. L'équipe de révision de la mise en œuvre sera chargée d'évaluer la mise en œuvre proposée des recommandations de politique telles qu'approuvées par le Conseil d'administration et devrait collaborer avec le personnel de l'ICANN pour s'assurer que la mise en œuvre résultante suit la lettre et l'esprit de la politique approuvée.*

*Si l'équipe de révision de la mise en œuvre de la PEDNR identifie des modifications éventuelles de la politique ou de nouvelles recommandations de PEDNR, l'équipe de révision de la mise en œuvre de la PEDNR les communiquera au conseil de la GNSO pour examen et suivi, selon le cas. Suite à l'adoption des*

*recommandations par le Conseil d'administration de l'ICANN, le secrétariat de la GNSO est autorisé à lancer un appel de bénévoles auprès des membres du groupe de travail sur la PEDNR pour composer l'équipe de révision de la mise en œuvre de la PEDNR.*

***Quelles parties intéressées ou autres ont été consultées?***

*Des forums de consultation publique ont eu lieu sur le lancement du processus d'élaboration de politique, le rapport initial, le rapport final proposé, en plus des mises à jour régulières du conseil de la GNSO ainsi que des ateliers pour informer et solliciter la contribution de la communauté de l'ICANN aux conférences de l'ICANN (voir par exemple, la conférence de l'ICANN à Bruxelles et à San Francisco). Les déclarations des regroupements ont été soumises (voir <https://community.icann.org/display/gnsopednr/Constituency+Statements>). Tous les commentaires reçus ont été passés en revue et examinés par le groupe de travail sur la PEDNR (voir section 7 du rapport final sur la PEDNR).*

*De plus, tel que stipulé dans les statuts de l'ICANN, un public comment forum a été inclus dans les recommandations pour la considération du Conseil d'administration de l'ICANN.*

***Quelles sont les préoccupations ou les questions ayant été soulevées par la communauté ?***

*Un résumé et une analyse des commentaires reçus peuvent être consultés ici : <http://www.icann.org/en/public-comment/report-comments-pednr-board-recommendations-23sep11-en.pdf>. Aucun des commentaires soumis lors de cette période de consultation publique n'a soulevé des questions qui n'avaient pas été déjà considérées et abordées par le groupe de travail sur la PEDNR.*

***Quels sont les documents importants ayant été révisés par le Conseil ?***

*Le Conseil a révisé le rapport du conseil de la GNSO au Conseil d'administration, ainsi que la synthèse des commentaires publics et la réponse de l'équipe à ces commentaires.*

***Quels sont les facteurs que le Conseil a trouvés significatifs ?***

*Les recommandations ont été élaborées selon le processus d'élaboration des politiques de la GNSO, telle que décrit dans l'annexe A des statuts de l'ICANN et ont reçu l'appui unanime du conseil de la GNSO. Comme indiqué dans les statuts de l'ICANN, le soutien unanime de cette motion par le Conseil (majorité qualifiée) oblige le Conseil à adopter la recommandation, sauf si, par un vote de plus de 66 %, le Conseil détermine que la politique concernée n'est pas dans le meilleur intérêt de la communauté de l'ICANN ou de l'ICANN. En outre, des améliorations des pratiques pertinentes à l'expiration et au renouvellement ont le potentiel de réduire le nombre de plaintes et d'offrir davantage de clarté et de prévisibilité aux titulaires de noms de domaine et aux bureaux d'enregistrement.*

***Cela a-t-il des effets positifs ou négatifs pour la communauté ?***

*Les recommandations proposées devraient nécessiter des changements importants de la part des bureaux d'enregistrement et, dans une moindre mesure, de la part des opérateurs de registres, bien que les recommandations proposées soient considérées comme s'accordant avec les pratiques actuelles des bureaux d'enregistrement et des registres. De tels changements pourraient inclure :*

*des mises à jour de l'accord d'enregistrement*

*des mises à jour des informations sur les sites Web des bureaux d'enregistrement*

*l'offre d'une période de rachat*

*la garantie d'envoi des notifications à des moments précis*

*des ajustements techniques pour garantir la conformité aux exigences*

*Toutefois, il est prévu que les avantages escomptés dépassent les coûts d'ajustement des pratiques existantes vu que les recommandations proposées sont censées renforcer la prévisibilité et la transparence des pratiques relatives à l'expiration et au renouvellement à l'égard des titulaires de noms de domaine dans les gTLD. Tel qu'indiqué par le groupe de travail sur la PEDNR « ces recommandations représentent le compromis trouvé entre les*



*points de vue différents des membres du groupe de travail et le groupe de travail a la conviction que ces recommandations fourniront des garanties supplémentaires aux titulaires de noms de domaine, amélioreront les connaissances et la compréhension des titulaires de noms de domaine, s'accordent avec les pratiques actuelles des bureaux d'enregistrement et auront un impact minime sur la plupart des bureaux d'enregistrement et des autres parties prenantes impliquées ».*

***Cela a-t-il un impact au niveau fiscal sur l'ICANN (plan stratégique, plan opérationnel, budget), la communauté ou le public ?***

*En dehors de ces changements nécessaires dans le processus pour les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre, comme indiqué ci-dessus, aucune autre répercussion fiscale ou conséquences ne sont attendues pour l'ICANN, pour la communauté et ou pour le public.*

***Y a-t-il des questions de sécurité, de stabilité ou de résilience concernant le DNS ?***

*Il n'y a aucun problème de sécurité, de stabilité ou de résilience lié au DNS si le Conseil approuve les recommandations proposées.*

#### **1.6. Rapport provisoire sur la mise en œuvre de la révision d'At-Large**

Attendu que le 26 juin 2009 le Conseil d'administration a résolu d'enjoindre au personnel de l'ICANN d'assister la communauté At-Large dans l'élaboration d'une proposition de plan et de délai de mise en œuvre des recommandations comprises dans le rapport final de révision de l'ALAC (sauf la recommandation de pourvoir des sièges votants à At-Large) et de la soumettre à la révision du comité sur les améliorations structurelles puis à l'approbation du Conseil d'administration. (*Résolution 2009.06.26.12.*)

Attendu que lors de sa réunion du 19 juin 2010, le SIC a accusé réception d'un plan et d'un délai de mise en œuvre de la part du personnel et de la communauté At-Large, à savoir du «

projet de mise en œuvre d'améliorations ALAC/At-Large » en date du 7 juin 2010 et a résolu de le recommander à l'examen du Conseil d'administration de l'ICANN.

Attendu que lors de sa réunion du 25 juin 2010, le CA a enjoint au PDG de l'ICANN de fournir au CA un résumé du « plan de projet de mise en œuvre d'améliorations ALAC/At-Large » en date du 7 juin 2010, pour que le CA l'examine lors de sa prochaine réunion, si possible. (*Résolution 2010.06.25.10.*)

Attendu qu'à sa réunion du 5 août 2010, le Conseil d'administration a approuvé le plan de projet de mise en œuvre des améliorations ALAC/At-Large et a enjoint au PDG d'agir selon le plan de projet de mise en œuvre d'améliorations ALAC/At-Large et de lui présenter un rapport sur les progrès accomplis à l'assemblée générale de 2010. (*Résolution 2010.08.05.12.*)

*Attendu que dans son rapport, rédigé en collaboration avec le personnel, la présidente de l'ALAC a présenté une mise à jour relative au plan de projet de mise en œuvre d'améliorations ALAC/At-Large durant l'assemblée générale de l'ICANN de 2010.*

Attendu qu'à sa réunion du 23 octobre 2011, le SIC a accusé réception du rapport sur les jalons du projet d'améliorations ALAC/At-Large, daté du 9 octobre 2011 et a résolu de transmettre ce rapport au Conseil d'administration de l'ICANN.

Il est résolu (2011.10.28.09) que le Conseil d'administration accuse réception du rapport sur les jalons du projet d'améliorations ALAC/At-Large, en date du 9 octobre 2011, lequel fournit une mise à jour concernant la mise en œuvre des recommandations comprises dans le rapport final de révision de l'ALAC et reconnaît la quantité considérable de travail accompli à ce jour par l'ALAC et la communauté At-Large dans le but de mettre ces recommandations en œuvre.

*Fondements de la résolution 2011.10.28.09*

*A mesure que l'ALAC et la communauté At-Large se rapprochent de la conclusion de la mise en œuvre des*

*recommandations ressortant du rapport final du groupe de travail sur la révision de l'ALAC, la réception de mises à jour régulières présentant l'état du travail s'avère utile au Conseil d'administration et à la communauté dans son ensemble. Le Conseil d'administration note la nécessité d'une discussion supplémentaire de la part du comité du Conseil d'administration pour les améliorations structurelles afin de décider si un travail supplémentaire de mise en œuvre est nécessaire avant de déclarer l'achèvement de la mise en œuvre des recommandations. Dans ce but, ni la pleine implication financière des recommandations supplémentaires ni les impacts sur l'ICANN et les autres parties de la communauté de l'ICANN n'ont été encore identifiés. Toutefois, il n'y a pas d'impact financier immédiat sur l'ICANN ou sur ses ressources compte tenu de la réception de ce rapport, ni d'impact quelconque sur la sécurité, la stabilité ou la résilience du DNS.*

#### **1.7. Rapport final du groupe de travail sur les relations techniques**

Attendu que le 18 mars 2011, le Conseil a reçu un rapport final de l'examineur indépendant pour la révision du groupe de liaison technique (TLG) et a décidé d'établir un groupe de travail du Conseil de relations techniques, le BTRWG, pour aborder les recommandations du rapport final de révision du groupe de liaison technique (TLG). (Résolutions 2011.03.18.28-31)

Attendu que le 21 avril 2011, le Conseil a décidé d'adopter la composition du BTRWG et la charte du groupe de travail du BTR. (Résolutions 2011.04.21.05 et 2011.04.21.12.)

Attendu que le groupe de travail BTR a remis son rapport final « rapport final du groupe de travail sur les relations techniques du Conseil d'administration », en date du 22 août 2011 et l'a soumis à l'examen du Conseil d'administration de l'ICANN.

Attendu que le 25 août 2011, le Conseil d'administration a accusé réception du rapport final et a enjoint au SIC d'analyser le rapport et de proposer un moyen d'action. (Résolution 2011.08.25.06.)

Attendu qu'à sa réunion du 23 octobre 2011, le comité pour les améliorations structurelles a trouvé qu'il était recommandé de proposer le rapport final à la consultation publique pour servir de base aux actions à venir et a recommandé que le Conseil d'administration ordonne cette publication en ligne.

Il est résolu (2011.10.28.10) que le Conseil d'administration ordonne que le « rapport final du groupe de travail du Conseil d'administration sur les relations techniques », en date du 22 août 2011, soit publié en ligne pour la consultation publique et qu'un résumé des commentaires reçus soit fourni au SIC.

#### *Fondements de la résolution 2011.10.28.10*

*Les actions proposées ont pour objectif de respecter les exigences de transparence et de servir de base au travail à venir. Les actions à décider ne doivent pas entraîner de conséquences budgétaires dues à leur propre impact, ni d'effets négatifs potentiels. Il est important d'appliquer ces mesures maintenant pour préparer en temps opportun les actions de restructuration à venir qui seront soumises à l'examen et à la décision du Conseil. La décision de publier en ligne le rapport final du groupe de travail du Conseil d'administration sur les relations techniques n'aura pas d'impact sur la sécurité, la stabilité et la résilience du système de noms de domaine.*

### **1.8. Groupe de travail sur le cadre de gestion des risques pour le DNS**

Attendu que le 18 mars 2011, le Conseil d'administration a enjoint au comité de gouvernance du Conseil d'administration (BGC) de recommander au Conseil d'administration un groupe de travail pour superviser l'élaboration d'un cadre et d'un système de gestion des risques pour le DNS, ceci appartenant au rôle de l'ICANN tel que défini dans les règlements de l'ICANN.

Attendu que le BGC a recommandé des membres et une charte pour le groupe travail.

Il est résolu (2011.10.28.11) que les personnes suivantes feront partie du groupe de travail sur le cadre de gestion des risques pour le DNS : Bill Graham - président, Patrik Fälström, Roelof Meijer, Ram Mohan, Ray Plzak, Bill Woodcock et Suzanne Woolf.

*Fondements de la résolution 2011.10.28.11*

*L'élaboration d'un cadre de gestion des risques a pour objectif de répondre au souhait exprimé par le Conseil d'administration, à savoir d'élaborer un cadre de sécurité pour les services d'attribution de noms et d'adresses d'Internet qui définisse les secteurs de concentration clés et identifie à qui revient la responsabilité de chaque secteur. Le Conseil d'administration a établi ce groupe de travail composé de personnes expertes dans chaque secteur pertinent pour superviser l'élaboration d'un tel cadre et système de gestion des risques pour le DNS tel qu'il appartient au rôle de l'ICANN défini dans les règlements de l'ICANN. Le progrès reflété par l'établissement de ce groupe de travail aidera l'ICANN à poursuivre son œuvre de maintien de la sécurité, stabilité et résilience du DNS.*

*Les résultats du travail supervisé par ce groupe devraient avoir un impact positif sur la communauté dans la mesure où ils aideront à définir les secteurs de concentration et la responsabilité. L'établissement du groupe de travail ne devrait pas avoir d'impact fiscal sur l'organisation ou la communauté.*

**1.9. Composition des membres du groupe de travail Conseil d'administration-comité consultatif gouvernemental**

Attendu que le 22 octobre 2011, le Conseil d'administration a approuvé la composition initiale du groupe de travail Conseil d'administration-comité consultatif gouvernemental, établi pour diriger la coordination du Conseil d'administration avec le GAC dans la mise en œuvre des recommandations du JWG et des recommandations de l'ATRT ayant rapport avec le GAC.

Attendu que le comité de gouvernance du Conseil d'administration recommande qu'Erika Mann fasse partie des membres du groupe de travail.

Il est résolu (2011.10.28.12) que le Conseil d'administration approuve la désignation d'Erika Mann comme membre du groupe de travail Conseil d'administration-comité consultatif gouvernemental.

*Fondements de la résolution 2011.10.28.12*

*La mise en application des recommandations autant du groupe de travail mixte CA-GAC que de l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence est importante pour renforcer la relation entre le Conseil d'administration et le GAC et la responsabilité et la transparence des deux entités. Ce groupe de travail fournira un mécanisme officiel de supervision de la mise en application des recommandations. Tel qu'exigé pour l'évaluation dans l'affirmation des engagements, il n'y a pas d'impact sur la sécurité et la stabilité du DNS ni d'incidences sur les ressources fiscales de l'ICANN en tant que résultat de cette action.*

**1.10. Publication en ligne du rapport de l'expert sur la rémunération du Conseil d'administration**

Attendu que le 25 août 2011, après plusieurs années d'étude, y compris la recommandation très récente de l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence de rémunérer les administrateurs, le Conseil d'administration a enjoint à l'avocat-conseil et secrétaire de l'ICANN retenir les services de Towers Watson en tant qu'expert d'évaluation indépendant du Conseil d'administration pour évaluer et rédiger un rapport sur la pertinence de la rémunération des membres votants du Conseil d'administration de l'ICANN.

Attendu que Towers Watson a réalisé son évaluation et a conclu qu'il était raisonnable de rémunérer les membres votants du Conseil d'administration de l'ICANN.

Attendu que Towers Watson a aussi recommandé un niveau spécifique de rémunération des membres votants du Conseil d'administration de l'ICANN et a soumis un rapport à la considération de l'ICANN.

Attendu que le comité de gouvernance du Conseil d'administration a recommandé que le Conseil d'administration publie en ligne le rapport d'évaluation de l'expert indépendant.

Attendu que le Conseil d'administration est engagé en termes de transparence du processus ayant rapport avec la rémunération des membres du Conseil d'administration.

Il est résolu (2011.10.28.13) que le rapport d'évaluation de l'expert indépendant soit publié publiquement en ligne.

#### *Fondements de la résolution 2011.10.28.13*

*Au cours des dernières années, l'ICANN a considéré des questions concernant la rémunération du Conseil. Le Conseil a publiquement débattu la question et a examiné des analyses et des conseils indépendants sur ce sujet. Par exemple : (i) il y avait des demandes de la communauté concernant le cadre de responsabilité et de transparence de l'ICANN pour que l'ensemble du Conseil d'administration soit rémunéré ; (ii) des discussions sur les imprévus du budget depuis que l'exercice fiscal 2008 avait inclus le concept d'une possible rémunération du Conseil d'administration ; (iii) des experts d'évaluation indépendants ont présenté des études sur d'autres organismes sans but lucratif et sur la rémunération des membres du Conseil d'administration ; (iv) le Boston Consulting Group (« BCG ») qui a effectué la révision du Conseil d'administration a suggéré que des honoraires relativement modestes pour rémunérer les administrateurs pour le temps consacré à l'ICANN pourraient être appropriés*

*; (v) le groupe de travail de révision du Conseil d'administration a reconnu le soutien général du BCG et de la communauté à la proposition de rémunération des administrateurs, mais il a recommandé une étude plus approfondie en coordination avec l'avocat-conseil et (vi) l'équipe de révision pour la responsabilité et la transparence a spécifiquement recommandé que le Conseil d'administration devrait mettre en œuvre un programme de rémunération des administrateurs votants.*

*En août 2010, le Conseil a approuvé une rémunération pour le président du Conseil. Depuis, la rémunération de tous les directeurs votants à été proposée à plusieurs reprises, plus récemment, par le biais de la Recommandation 5 de l'équipe de révision pour la responsabilité et la transparence.*

*Le 25 août 2011, le Conseil d'administration a démarré les étapes nécessaires pour la considération d'une rémunération des membres votants du Conseil d'administration, y compris la publication en ligne de la politique de conflits d'intérêt révisée ainsi que des règlements révisés qui seraient requis si le Conseil d'administration approuvait finalement la rémunération des membres votants du Conseil d'administration.*

*La publication en ligne du rapport d'évaluation de l'expert indépendant devrait avoir un impact positif sur la communauté puisqu'elle fournirait plus de transparence au processus suivi par le Conseil d'administration. En outre, informer la communauté de toutes les étapes du processus suivi par le Conseil d'administration, ainsi que des révisions proposées pour la politique relative aux conflits d'intérêts et les règlements, améliore considérablement la transparence de l'ICANN dans cette affaire.*

*Le fait de suivre ces étapes a eu un petit impact budgétaire sur l'ICANN dans la mesure où il a fallu ajouter les honoraires de l'expert d'évaluation indépendant ; toutefois ces honoraires avaient été budgétisés lorsque le Conseil d'administration a adopté les recommandations de l'ATRT.*



*L'adoption de ces mesures, y compris la publication du rapport d'évaluation de l'expert indépendant, n'affectera pas négativement la sécurité, la stabilité ou la résilience du système de noms de domaine.*

#### **1.11. Remerciements aux bénévoles At-Large sortants**

Attendu que, l'ICANN tient à remercier l'énergie considérable et les compétences que les membres de la communauté des parties prenantes apportent au processus de l'ICANN.

Attendu qu'en reconnaissance de ces contributions l'ICANN souhaite remercier les membres de la communauté à la fin de leurs mandats au service des organisations de soutien et des comités consultatifs.

Attendu que sept (7) membres du comité consultatif At-Large ont quitté leur poste depuis la conférence de Singapour :

- Mohamed El Bashir, membre de l'ALAC de l'AFRALO - mars 2007 à octobre 2011
- Sylvia Herlein Leite, membre de l'ALAC de LACRALO - octobre 2009 à octobre 2011
- Dave Kissoondoyal, membre de l'ALAC de l'AFRALO - octobre 2009 à octobre 2011
- Cheryl Langdon-Orr, membre de l'ALAC de l'APRALO - 2007 à 2009 et 2009 à 2011, vice-président de l'ALAC - 2010-2011
- James Seng, membre de l'ALAC de l'APRALO élu par le comité de nomination - octobre 2009 à octobre 2011
- Gareth Shearman, membre de l'ALAC de NARALO - octobre 2009 à octobre 2011
- Patrick Vande Walle, chargé de liaison de l'ALAC auprès du SSAC - novembre 2009 à octobre 2011

Il est résolu (2011.10.28.14) que les services de Mohamed El Bashir, Sylvia Herlein Leite, Dave Kissoondoyal, Cheryl Langdon-Orr, James Seng, Gareth Shearman et Patrick Vande Walle pendant leurs mandats leur ont valu la profonde appréciation du Conseil d'administration et que le Conseil d'administration leur souhaite beaucoup de succès dans leurs projets à venir.

#### **1.12. Remerciements aux bénévoles de la GNSO sortants**

Attendu que, l'ICANN tient à remercier l'énergie considérable et les compétences que les membres de la communauté des parties prenantes apportent au processus de l'ICANN.

Attendu qu'en reconnaissance de ces contributions l'ICANN souhaite remercier les membres de la communauté à la fin de leurs mandats au service des organisations de soutien et des comités consultatifs.

Attendu que onze (11) membres de la GNSO ont quitté leur poste depuis la conférence de Singapour :

- Olga Cavalli - membre du conseil de la GNSO de la part du comité de nomination - novembre 2007 à octobre 2011
- Mason Cole - président du groupe de parties prenantes bureaux d'enregistrement - jusqu'en octobre 2011
- Avri Doria - présidente du groupe de parties prenantes non commerciales - jusqu'en octobre 2011
- J. Scott Evans - président du regroupement de propriété intellectuelle - jusqu'en octobre 2011
- Debbie Hughes - membre du conseil de la GNSO de la part du groupe de parties prenantes non commerciales - octobre 2009 à octobre 2011
- Adrian Kinderis - membre du conseil de la GNSO de la part du groupe de parties prenantes bureaux d'enregistrement - juillet 2007 à octobre 2011

- Andrei Kolesnikov - membre du conseil de la GNSO de la part du comité de nomination - octobre 2009 à octobre 2011
- Kristina Rosette - membre du conseil de la GNSO de la part du regroupement de propriété intellectuelle - octobre 2009 à octobre 2011
- Tim Ruiz - membre du conseil de la GNSO de la part du groupe de parties prenantes bureaux d'enregistrement - novembre 2007 à octobre 2011
- Rosemary Sinclair - membre du conseil de la GNSO de la part du groupe de parties prenantes non commerciales - octobre 2009 à octobre 2011
- Jaime Wagner - membre du conseil de la GNSO de la part des fournisseurs de services Internet et des fournisseurs d'accès (ISPCP) - octobre 2009 à octobre 2011

Il est résolu (2011.10.28.15) que les services d'Olga Cavalli, Mason Cole, Avri Doria, J. Scott Evans, Debbie Hughes, Adrian Kinderis, Andrei Kolesnikov, Kristina Rosette, Tim Ruiz, Rosemary Sinclair et Jaime Wagner pendant leurs mandats leur ont valu la profonde appréciation du Conseil d'administration et que le Conseil d'administration leur souhaite beaucoup de succès dans leurs projets à venir.

### **1.13. Remerciements aux bénévoles de la ccNSO sortants**

Attendu que, l'ICANN tient à remercier l'énergie considérable et les compétences que les membres de la communauté des parties prenantes apportent au processus de l'ICANN.

Attendu qu'en reconnaissance de ces contributions l'ICANN souhaite remercier les membres de la communauté à la fin de leurs mandats au service des organisations de soutien et des comités consultatifs.

Attendu qu'un (1) membre de la ccNSO a quitté son poste depuis la conférence de Singapour :

Jian Zhang, membre du conseil de la ccNSO, élue par le comité de nomination - novembre 2008 à octobre 2011

Il est résolu (2011.10.28.16) que les services de Jian Zhang pendant son mandat lui ont valu la profonde appréciation du Conseil d'administration et que le Conseil d'administration lui souhaite beaucoup de succès dans ses projets à venir.

#### **1.14. Remerciements à Patrick Vande Walle (SSAC)**

Attendu que Patrick Vande Walle a été nommé au comité consultatif sur la sécurité et la stabilité de l'ICANN le 26 juin 2009.

Attendu que l'ICANN souhaite remercier Patrick Vande Walle pour ses services à la communauté de par sa participation au comité consultatif sur la sécurité et la stabilité.

Il est résolu (2011.10.28.17) que les services de Patrick Vande Walle à l'ICANN de par sa participation au comité consultatif sur la sécurité et la stabilité lui ont valu l'appréciation profonde du CA et que le CA souhaite à Patrick Vande Walle beaucoup de succès dans tous ses projets à venir.

#### **1.15. Remerciements à Harald Alvestrand (SSAC)**

Attendu qu'Harald Alvestrand a été nommé au comité consultatif sur la sécurité et la stabilité de l'ICANN le 26 juin 2009.

Attendu que l'ICANN souhaite remercier Harald Alvestrand pour ses services à la communauté de par sa participation au comité consultatif sur la sécurité et la stabilité.

Il est résolu (2011.10.28.18) que les services de Harald Alvestrand à l'ICANN de par sa participation au comité consultatif sur la sécurité et la stabilité lui ont valu l'appréciation profonde du Conseil d'administration et que le Conseil d'administration souhaite à Patrick Vande Walle beaucoup de succès dans tous ses projets à venir.

#### **1.16. Remerciements à Reinhard Scholl**

Attendu que Reinhard Scholl a été nommé pour les fonctions de chargé de liaison du groupe TLG au Conseil d'administration de l'ICANN en décembre 2010.

Attendu que Reinhard a précédemment rempli les fonctions de chargé de liaison du groupe TLG en 2008.

Attendu que Reinhard a complété son mandat de chargé de liaison TLG au Conseil d'administration de l'ICANN le 28 octobre 2011.

Attendu que Reinhard a rempli les fonctions de :

- membre du comité pour les améliorations structurelles
- membre du groupe de travail sur les relations techniques

Il est résolu (2011.10.28.19) que les services de Reinhard en tant que chargé de liaison TLG au Conseil d'administration de l'ICANN lui ont valu l'appréciation profonde du Conseil d'administration et que le Conseil d'administration souhaite à Reinhard beaucoup de succès dans tous ses projets à venir.

#### **1.17. Remerciements à Katim Seringe Touray**

Attendu que Katim Seringe Touray a été nommé par le comité de nomination au Conseil d'administration de l'ICANN en novembre 2008.

Attendu que Katim a complété son mandat de membre du Conseil d'administration le 28 octobre 2011.

Attendu que Katim a rempli les fonctions de :

- membre du comité des relations mondiales du CA
- membre du comité IANA du CA
- membre du comité sur la participation publique du CA

- membre du groupe de travail mixte CA-GAC sur le rôle du GAC
- membre du groupe de travail ATRT du CA
- responsable d'équipe pour le soutien des candidats provenant des pays en développement durant les consultations CA-GAC à Bruxelles

Il est résolu (2011.10.28.20) que les services de Katim en tant qu'administrateur lui ont valu la profonde appréciation du Conseil d'administration et que le Conseil d'administration souhaite à Katim beaucoup de succès dans tous ses projets à venir.

**Les résolutions 2011.10.28.01, 2011.10.28.02, 2011.10.28.03, 2011.10.28.04, 2011.10.28.05, 2011.10.28.06, 2011.10.28.07, 2011.10.28.08, 2011.10.28.09, 2011.10.28.10, 2011.10.28.11, 2011.10.28.12, 2011.10.28.13, 2011.10.28.14, 2011.10.28.15, 2011.10.28.16, 2011.10.28.17, 2011.10.28.18, 2011.10.28.19, et 2011.10.28.20 ont été approuvées en un seul vote, approuvant les articles de l'ordre du jour convenu. Tous les membres du conseil présents ont approuvé ces résolutions à l'unanimité.**

Le président a donné à Reinhard Scholl et Katim Touray un jeton avec l'appréciation du Conseil et les a invités à adresser quelques mots à la communauté à propos de leur départ.

Reinhard Scholl a fait les commentaires suivants pour remercier la communauté :

Laissez-moi ajouter quelques mots concernant les relations entre l'ITU et l'ICANN. J'ai dit ça plusieurs fois, mais j'aimerais le répéter dans une réunion ouverte au public. Des fois, les relations entre l'ITU et l'ICANN ont été difficiles ou elles ont été perçues comme étant difficiles. Mais, lorsque j'appartenais au Conseil je n'ai jamais eu l'impression d'être traité différemment de tous les autres. Je tiens à remercier chaleureusement le Conseil pour cela. Je l'ai beaucoup apprécié.

Je pense que, peut-être, quelques-unes des questions liées à l'ITU ont été mal comprises ou mal représentées, notamment au niveau de la

communauté Internet. Ceci a certainement trait à la diversité des membres de l'ITU.

Nos membres sont des gouvernements. Nos membres sont des sociétés à but lucratif. Nos membres sont des organisations à but non lucratif. Voici un très bon exemple d'un modèle multipartite, si vous voulez... De sorte que vous avez un éventail d'opinions diverses.

Et bien des fois, ce qui apparaît comme étant l'opinion de l'ITU, n'est en fait qu'une proposition présentée par un ou plusieurs membres à l'ITU. Un exemple est la proposition pour que l'ITU devienne un registre Internet pour l'allocation d'adresses IPv6. Ceci n'a jamais été une proposition de l'ITU. La manière correcte de l'exprimer est de dire que quelques membres ont présenté cette proposition auprès de l'ITU pour être discutée, mais qu'il n'y a jamais eu d'accord sur ce point. Vous pouvez vous imaginer une question comme celle-là. Les opinions sur ce point sont controversées.

Il faut dire que l'opinion de l'ITU est reflétée dans ses résolutions et ses normes. Nous avons effectivement une résolution sur IPv6 mais cela ne veut pas dire que l'ITU peut devenir un registre Internet pour IPv6. Cela veut dire que l'ITU devrait étudier cette question. Si vous pouviez distinguer entre l'opinion de l'ITU et tout simplement les commentaires de certains de ses membres, ça aiderait beaucoup.

Une question qui est une résolution et un accord de l'ITU est que l'ITU et l'ICANN devraient travailler en collaboration. Ceci a été clairement établi lors de la conférence plénipotentiaire de l'ITU, son organe de prise de décisions le plus important, il y a environ un an. Et le texte avec lequel vous êtes sans doute majoritairement familiarisés a été négocié, et il a été vraiment difficile à achever. Mais tout le monde, au sein de l'ITU, a signé ce texte. L'ICANN et l'ITU ont besoin de collaborer et de dialoguer.

Une bonne manière de construire la confiance est de travailler ensemble pour renforcer les compétences, comme IPv6. Si vous croyez que l'ITU peut collaborer au renforcement des compétences comme par exemple former les ingénieurs, organiser des ateliers, il faudrait penser aux efforts conjoints. Je pense que c'est une bonne manière de construire la

confiance. L'ICANN et l'ITU ont besoin d'avoir un dialogue plus fluide.  
Je vous remercie sincèrement.

Le président a remercié Reinhard pour ses remarques.

Par la suite, le président a présenté Katim Touray. Il a signalé le grand plaisir d'avoir pu travailler avec lui et que son absence sera très regrettée.

Katim a fait sa présentation à la communauté en anglais et en wolof. Il a parlé avec l'appui d'une présentation de diapositives. Il a dit :

Tout a démarré en 2008 quand je suis venu à Dakar dans une charrette à cheval pour une réunion. Ce fut à partir de cette réunion-là qu'à ce jour j'assiste à des ateliers sur les serveurs racine dirigés par Mouhamet Diop, que je fais partie du Conseil d'administration en représentation du Sénégal ainsi que Anne-Rachel Inne, la liaison régionale de l'ICANN en Afrique (basée à Bruxelles).

Ce fut justement à l'occasion de cet atelier que l'on a parlé du besoin de l'ICANN d'avoir des bénévoles voulant participer du Conseil d'administration. Moi je me suis dit que j'avais travaillé comme bénévole toute ma vie. Pourquoi donc ne pas le faire maintenant ? J'ai pensé aussi que j'étais intéressé à tout ce qui se passait et je me suis rappelé quand l'ICANN elle-même, aussi bien que l'ISOC sont nées et que l'on avait parlé à ce sujet.

Voilà donc où tout a vraiment commencé.

Je viens d'un petit village en Gambie qui s'appelle Bolonara.

Juste pour que vous ayez une idée que l'Internet est bien plus que les New Yorkais, les berlinois ou les habitants de Sydney. Il inclut aussi des villageois comme moi, concernés intimement par tout ce qui se passe sur Internet et par la manière dont la technologie évolue.

Depuis que j'ai rejoint le Conseil d'administration, j'ai voyagé avec l'ICANN un peu partout, y compris, bien entendu la ville de Mexico. Et l'ICANN fait beaucoup plus que vous amener dans différents sites : elle a beaucoup d'influence sur votre esprit. Elle le fait grandir. Elle l'amplifie. Et l'ICANN vous donne l'opportunité de travailler avec des gens du monde entier avec un talent incroyable.



J'ai été plus que privilégié. Depuis que je suis arrivé, une de mes préoccupations a été de faire comprendre à l'ICANN que les pays en développement ont aussi un enjeu vis-à-vis de ce processus, de la fonction d'Internet et que, en plus de cela, ils ont quelque chose à apporter aux discussions.

Je crois qu'il sera très important de prendre cela en considération dans l'avenir.

Comme j'ai mentionné en 2009 à Sydney, Australie, je pense que nous devons modifier le paradigme de penser à l'Internet comme un réseau d'ordinateurs -- nous parlons tous de TCP/IP -- au lieu d'un réseau de personnes. C'est un réseau de personnes. Et je pense que dès que nous aurons fait la transition, nous serons dans une bonne position pour travailler pour l'avenir.

Deuxièmement, comme je l'ai déjà dit, nous devons comprendre que le monde sera un meilleur site seulement s'il devient un meilleur site pour tout le monde. Ce ne sera pas un monde meilleur, au moins pour moi, s'il y a des gens qui jouissent des fruits et des bénéfices du progrès réalisés en tant que race humaine, alors qu'il y en a d'autres qui se débattent contre la privation, des conditions misérables et la pauvreté.

Je voulais profiter de cette occasion pour remercier vivement des gens très spéciaux pour moi, mon fils, ma fille et mon neveu qui s'appelle comme moi, Katim. Ils ont fait partie d'une équipe qui m'a beaucoup aidé et qui m'a donné son soutien lors de mes voyages incessants. Je remercie également ma mère qui vit avec nous en Afrique. Et aussi ma belle et bienaimée épouse.

Je vous remercie sincèrement.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier chaleureusement l'incroyable communauté de l'ICANN du monde entier ainsi que le Conseil d'administration. Je remercie également les membres actuels du Conseil et ceux qui ont travaillé auparavant et qui ne sont plus avec nous, le personnel de l'ICANN, si incroyable, extraordinaire, talentueux, compétent et amical. J'ai été émerveillé de leur travail, de la manière dont ils travaillent et de leur énorme patience.

Je pense que tous ceux qui ont travaillé avec moi savent qu'ils ont du supporter pas mal de choses, notamment le fait que je parle trop, que je pose trop de questions... Je vous remercie sincèrement.

J'insiste, c'est un véritable plaisir d'avoir pu travailler avec vous. Je vous souhaite le mieux, à vous tous. Je continuerai à faire de mon mieux et je vous souhaite le mieux encore une fois. Bon retour chez vous !

## **Programme principal**

### **2. Soutien aux candidats**

#### Conflict of Interest Identifications:

Ram Mohan declared that, as his employer is interested in the New gTLD process and intends to support applicants, he remained out of the room as the Board considered details of the JAS-WG Report.

Bruce Tonkin declared that, as his employer is involved in providing advice and services to potential New gTLD applicants, he remained out of the room as the Board considered the details of the JAS-WG report, but will be voting in favor of the resolution as there is no conflict in supporting the concept and formation of a Board working group.

Kuo-Wei Wu noted the potential for a conflict of interest on this issue and that he will abstain from voting and remained out of the room as the Board considered the details of this issue..

Suzanne Woolf declared that due to her employment by a company that has a registry services business, she was out of the room for the Board's discussion on this topic.

Katim Touray a mentionné la satisfaction et l'honneur de lire cette résolution. C'est la culmination d'un effort incroyable réalisé par la communauté ainsi que par le Conseil d'administration qui a dû prendre des décisions difficiles. Katim a invité la communauté et le Conseil à applaudir l'effort de la communauté qui a contribué à la création du rapport du groupe de travail conjoint de soutien au candidat.

Katim a ensuite lu la résolution proposée officiellement.

Bill Graham a introduit une petite modification à la résolution ; il a mentionné qu'il est important d'envoyer un signal à ceux qui, dans le monde entier, sont intéressés à ce programme ; le Conseil s'engage donc à faire ceci le plus rapidement possible en ajoutant une référence directe à la première étape du programme des nouveaux gTLD. Bill a proposé un texte.

Bertrand de la Chapelle a manifesté son soutien à la modification comme étant le message que le Conseil devrait envoyer. Bertrand a aussi manifesté, à titre personnel, sa reconnaissance pour le travail réalisé au sein du groupe JAS, la qualité du travail et l'engagement de tous les membres du groupe et du personnel de soutien.

Le président et PDG a manifesté son soutien à la modification de Bill, mais il a signalé qu'il souhaite clarifier un point pour la mise en place du programme de soutien au candidat en temps opportun avant la première étape.

Premièrement, il est essentiel de compléter le rapport. En deuxième lieu, il a manifesté que le Conseil doit approuver les exigences claires qui sont incluses dans les exigences finales du programme de soutien au candidat ; leur mise en place doit être possible dans les délais limités dont nous disposons.

Il pense que cela devrait être possible, mais il faut bien identifier les exigences avant le lancement du programme ; autrement, il faudra changer la date.

Le président a signalé, au nom du Conseil, que celui-ci ferait toutes les démarches nécessaires et opportunes lors du processus.

En ce qui concerne l'identification des conflits d'intérêts, le président a manifesté que le Conseil est très sensible à ces questions tout à fait enracinées dans ses processus, et son engagement est d'y faire très attention. Ceci comprend l'identification de conflits potentiels, l'exclusion de certaines personnes de la salle pendant des conversations et l'instauration de règles pour les membres du Conseil pouvant avoir des conflits d'intérêts.

Par la suite, le président a demandé de voter la modification à la réforme proposée par Bill. Quinze membres du Conseil ont approuvé la modification proposée, et Kuo-Wei Wu s'est abstenu de la voter. La modification a été adoptée et le Conseil d'administration a ensuite pris la décision suivante :

Attendu que le Conseil d'administration a reçu le rapport final du groupe de travail mixte de soutien aux candidats (JAS WG), qu'il apprécie le travail accompli par le groupe de travail JAS créé en avril 2010 par l'ALAC et la GNSO et remercie l'ensemble de la communauté de l'ICANN pour le dialogue constructif jusqu'à et durant cette semaine à Dakar.

Attendu que le Conseil d'administration exprime sa reconnaissance au GAC et à l'ALAC pour leur déclaration conjointe concernant le rapport du groupe de travail JAS.

Attendu que le Conseil d'administration est engagé à garantir que la mise en œuvre d'un programme de soutien pour les candidats méritants soit faite de manière à permettre à ces candidats de participer réellement et de tirer parti de la première session du programme de nouveaux gTLD.

Il est résolu (2011.10.28.21) que le Conseil d'administration prenne le rapport final du groupe de travail JAS au sérieux et qu'un groupe de travail composé de membres du Conseil d'administration soit réuni afin de superviser le champ et la mise en œuvre des recommandations émanant de ce rapport, si possible.

Il est résolu (2011.10.28.22) qu'il soit prévu que le PDG commence immédiatement le travail et fournisse un plan détaillé qui puisse être examiné. Si le plan est achevé suffisamment avant la prochaine réunion du Conseil d'administration programmée pour le 8 décembre 2011, le Conseil d'administration cherchera à ajouter une réunion spéciale à son programme avant cette date.

**Quinze membres du Conseil d'administration ont voté en faveur des résolutions 2011.10.28.21 et 2011.10.28.22. Kuo-Wei Wu s'est abstenu de voter. Les résolutions ont été adoptées.**

*Fondements des résolutions 2011.10.28.21 – 2011.10.28.22*

*A Singapour, le Conseil d'administration a résolu qu'il étudierait le rapport et les recommandations du groupe de travail mixte sur le soutien aux candidats. Le Conseil d'administration considère sérieusement les déclarations de la communauté de l'ICANN selon lesquelles le soutien aux candidats encouragera la participation*

*diversifiée au programme des nouveaux gTLD et promouvra l'objectif de l'ICANN visant à élargir le champ du modèle multipartite. Dans ses délibérations, le Conseil d'administration examine sa responsabilité fiscale vis-à-vis du lancement du programme des nouveaux gTLD, le souhait de fournir un programme de soutien pendant la première étape et le temps requis pour obtenir un financement supplémentaire. Bien que la solution du Conseil d'administration ne soit pas complète, il existe un critère pour l'accomplissement de chacun de ces trois objectifs. Tel qu'exigé pour l'évaluation dans l'affirmation des engagements, il n'y a pas d'impact sur la sécurité et la stabilité du DNS. Une partie du travail supplémentaire requis par cette résolution évaluera l'impact de ce travail ; toutefois, il n'y a pas d'impact sur les ressources fiscales de l'ICANN résultant de cette action immédiate.*

Le président a remercié le Conseil ; il a signalé que ceci représente un grand progrès et que tout le monde attend maintenant les détails pour raviver cet effort. Le président a confirmé qu'il comprend la préoccupation du président et PDG ; il a signalé que la dernière chose que l'on veut c'est de voir une charge de nouvelles exigences à la dernière minute. Néanmoins, l'effort du soutien au candidat est important, et le président a manifesté sa confiance sur le travail conjoint.

### **3. Demande de budget - Plan de communications des nouveaux gTLD**

Conflict of Interest Identifications:

Bruce Tonkin declared that, as his employer is involved in providing advice and services to potential New gTLD applicants and is providing its own communications on this subject, he did not participate in the discussion at the Board level on the expenditure, and will abstain from voting.

R. Ramaraj a présenté la résolution et Ray Plzak l'a secondé.

Cherine Chalaby a fait le commentaire suivant :

Je donne mon soutien à cette résolution, et je vais la voter. Toutefois, je veux faire un commentaire concernant un aspect spécifique du plan de communication des nouveaux gTLD.

Comme il est établi dans la résolution que l'on vient de lire, j'accorde absolument que le plan est, premièrement, neutre dans sa présentation ; deuxièmement, qu'il ne promeut pas des candidatures pour les nouveaux gTLD et troisièmement, qu'il vise à sensibiliser sur les opportunités et les risques.

Je pense qu'il est nécessaire d'améliorer le plan de communication justement en ce qui concerne la sensibilisation des risques.

Ce point est particulièrement important à la lumière des questions soulevées par la communauté de l'ICANN pendant cette semaine à Dakar pour ce qui est des processus critiques du programme des nouveaux gTLD n'ayant pas encore été conçus ou approuvés. Par exemple, le traitement par lots, le clearinghouse, etc., etc., pour ne citer que quelques-uns.

Par conséquent, je suggère que le plan de communication devrait être développé pour, premièrement, mettre en évidence les questions clés éventuellement non résolues ; deuxièmement, établir les délais pour résoudre ces questions ; et troisièmement, expliquer les implications au cas où certaines questions ne seraient pas résolues en temps opportun. À moins que ces suggestions soient adoptées, je crois que le plan de communication porterait préjudice à la communauté ainsi qu'au Conseil d'administration et au personnel qui travaille ardemment pour répondre à toutes ces questions.

Il nous reste moins de trois mois avant le lancement, et la communication de l'ICANN avec sa communauté devrait non seulement être ouverte et transparente mais aussi complète et détaillée.

Mike Silber a manifesté qu'il pense voter contre cette motion, et il a présenté la déclaration suivante pour justifier son vote :

Certains peuvent penser à partir des votes précédents qu'il s'agit d'une objection de principe au programme des nouveaux gTLD. Au contraire, je crois au programme des nouveaux gTLD comme une extension

logique créée par l'ICANN, et encore plus dans le modèle multipartite ascendant ; je suis donc convaincu qu'il faut voter de cette manière.

Mon vote est justifié par trois raisons principales. Premièrement, le plan de communication en vigueur ignore la résolution du Conseil de mars 2010 à Nairobi et, notamment, les commentaires de la communauté. La résolution de Nairobi établit – et je vais lire seulement la partie qui nous intéresse – « L'ICANN travaillera avec les SO et les AC pour influencer le, » ou je peux croire qu'il s'agit d'une erreur de frappe et que le texte devrait dire « ses réseaux et établir les délais autour du lancement actuel ».

Les commentaires publics sur le plan de communication, formels et informels, ainsi que les recommandations du GAC, ont demandé d'inclure et d'utiliser l'inclusivité régionale et de la communauté dans les plans de communication.

Ceci ne s'est pas produit et, par contre, un programme descendant dominé par l'anglais s'est traduit par un seul homme de paille qui représente l'intégralité du montant du travail de la communauté sur le programme.

Aucun ne concerne la communauté et, de ce fait, le commentaire du Conseil devrait être pris en compte.

La deuxième raison: à mon avis, les demandes sur le budget actuel visent à venir à l'aide du plan de communication qui a été mal conçu et mal exécuté. Malgré les affirmations répétées sur l'aptitude de l'organisation vis-à-vis des communications, avant et après Singapour, le plan actuel a atteint seulement une partie de ses objectifs.

Le budget actuel d'environ 805 000 USD a prévu le développement d'un microsite pour les nouveaux gTLD et les documents y afférents ainsi que la participation du PDG dans des événements dans le monde entier. Ceci comprend les événements hébergés par l'ICANN ainsi que la participation dans plusieurs événements technologiques avec quelques exceptions notables ayant eu lieu dans les pays en développement.

La sensibilisation en Afrique comprend trois événements : l'IGF de Nairobi, cette réunion-ci, et la participation dans Highway Africa à

Grahamstone, Afrique du Sud, pas Le Cap, une réunion à laquelle l'ICANN a participé pendant longtemps. Ces trois réunions sont prévues dans le budget de l'ICANN.

En conséquence, il semblerait que la sensibilisation en Afrique n'a représenté aucune dépense extra. Ceci, malgré un item du budget de 500 000 USD sur les 805 000 USD pour la sensibilisation dans cinq régions. On devrait s'attendre à ce que ce montant soit distribué de manière équitable ou tout au moins juste entre les cinq régions. J'ai été informé qu'il peut s'agir d'une référence du budget d'une version antérieure à la révision proposée ; toutefois, ceci ne constitue pas un détournement du fait qu'il n'y a pas eu de dépenses pour la sensibilisation régionale en Afrique et aucun plan pour ce faire ; il devrait y avoir la disponibilité d'au moins 100 000 USD ou plus pour payer des consultants.

En outre, les activités de sensibilisation comportant la présence d'un ou plusieurs américains montés sur une estrade contribue à saper l'implication de la communauté de volontaires dans la matière ainsi que le processus « bottom-up ». Celui-ci aurait d'ailleurs bénéficié d'une implication plus directe si la communauté s'était vue confier la mission de collaborer dans les communications, de la même façon dont elle s'était vue confier le développement de la politique que cette grande tournée mondiale essaie actuellement de promouvoir.

La troisième raison : la négligence actuelle des pays africains en développement, sera perpétuée même avec un budget supplémentaire. Les consultants qui seront payés par le budget supplémentaire, Burson Marsteller, ainsi que les agences de publicité qui seront sous-traitées, notamment l'agence appartenant à Burson Marsteller, ont une très bonne réputation et ont été considérées idéales pour fournir la couverture dans le monde entier.

En fait, la liste des bureaux et des affiliés sur leur site Web est impressionnante, notamment la couverture en Afrique. Mais, si l'on va un peu plus loin, on s'aperçoit qu'en Afrique il y a deux bureaux : l'un au Caire qui couvre l'Égypte et l'autre à Johannesburg qui couvre aussi bien l'Afrique du Sud que la totalité du continent africain.



Je suis fier d'être sud-africain, mais je pense que l'on pourrait faire mieux si l'on engageait les médias et les communautés locales au Maroc, au Mozambique, ou au Malawi.

Ce nouveau plan de communications est rompu.

Le président a remercié Mike pour ses commentaires et a signalé que le Conseil a mené de longs débats sur cette question.

Kuo-Wei Wu a manifesté son accord avec Cherine Chalaby et Mike Silber. En même temps, Kuo a signalé que le lancement des nouveaux sera fait prochainement et que l'ICANN devrait prévoir d'adresser un message officiel à la communauté mondiale. Si l'ICANN ne transmet pas un message centralisé, les communautés du monde pourront recevoir des messages incohérents, et cela n'est pas bon. Kuo a manifesté que, bien qu'il n'aime pas le processus, il votera par l'affirmative parce que le plan est important pour la communauté. Kuo a exprimé son souhait que l'équipe tienne compte de l'opinion de Mike et de Cherine lors de la mise en place.

Sébastien Bachollet a donné son soutien à Cherine et à Mike, et il a manifesté qu'il est entièrement d'accord avec leurs points de vue. Sébastien a rappelé qu'il a été cohérent lorsqu'il a reçu et pris en considération les commentaires de la communauté sur ce plan. Sébastien a manifesté qu'il votera en faveur de la motion car le résultat sera une meilleure performance. De plus, si le programme ne se déroule pas tel que prévu, Sébastien ne veut pas que cela soit parce que le Conseil n'a pas mis à disposition de l'ICANN les outils appropriés.

Ray Plzak a manifesté que les commentaires de Mike et de Cherine ont été bien formulés et que cela met en évidence qu'ils se sont souciés d'échanger des idées et de délibérer. Ray pense voter en faveur de cette résolution et il croit que le plan devrait être mis en œuvre de la manière correcte. Ray a demandé au président et PDG de faire attention aux commentaires des membres du Conseil sur cette question.

Bill Graham a manifesté que bien qu'il pense voter en faveur de la résolution, il le fait avec les mêmes réserves ayant été présentées par Kuo.

Katim Touray a exprimé son soutien aux propos de Mike, notamment en ce qui concerne les implications pour le programme de communication pour

l'Afrique. Katim a signalé le contraste entre une dépense de près de 900 000 USD pour ce plan dans un délai de trois mois et le défi de convaincre les gens du besoin de développer d'un programme de soutien pour les candidats sans ressources. Il a suggéré que ceci sera perçu comme un nouveau signal, à savoir que pour l'ICANN il y a des intérêts plus importants que d'autres et qu'ils ne sont pas forcément dans l'ordre correct pour beaucoup de gens. Katim a manifesté qu'il ne veut pas rejeter cette résolution pour que, plus tard, l'organisation ne compte pas avec les ressources nécessaires. De sorte que, en cohérence avec les opinions d'autres membres du Conseil, il faut s'y mettre et approuver cette résolution pour donner au personnel le support dont ils ont besoin, et apprendre de cet effort dans l'avenir.

Erika Mann a signalé sa préoccupation pendant les discussions du Conseil : si une organisation mondiale envoie des messages, il est nécessaire de faire très attention à les adapter de manière adéquate aux besoins et aux environnements locaux. Elle a signalé que l'ICANN contrôlera les messages envoyés et que l'organisation n'exerce pas le contrôle sur les courriels à la société engagée. Erika a confirmé qu'elle votera en faveur de cette résolution.

Par la suite, le Président a demandé de passer au vote et le Conseil d'administration a pris la décision suivante :

Attendu qu'à la conférence de l'ICANN à Paris en 2008, le Conseil d'administration a adopté les recommandations de politique de la GNSO concernant l'introduction de nouveaux domaines génériques de premier niveau (nouveaux gTLD), y compris une période de communications d'au moins quatre mois pour une sensibilisation mondiale.

Attendu que la version préliminaire du plan de communications des nouveaux gTLD <<http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/new-gtlds-communications-plan-30may11-en.pdf>> décrit les activités mondiales de sensibilisation et d'éducation qui seront réalisées dans chacune des régions géographiques de l'ICANN.

Attendu que le budget de l'exercice fiscal 2012 prévoit 805 000 USD pour financer cet effort.

Attendu que la planification et la réalisation ultérieure du plan de communications ont indiqué le besoin de compter sur les services d'une

entreprise de relations publiques mondiale afin d'assurer l'efficacité de l'ICANN dans le cadre de cet effort.

Attendu que les fonds peuvent être réassignés dans le budget adopté de l'ICANN pour soutenir l'effort accru de communications sans vraiment affecter la performance des autres secteurs.

Attendu qu'à sa réunion du 22 octobre 2011 le comité des finances du Conseil d'administration a approuvé une recommandation pour que le Conseil d'administration approuve une dépense supplémentaire de 900 000 USD pour développer le plan de communications.

Il est résolu (2011.10.28.23) que le Conseil d'administration approuve une dépense supplémentaire allant jusqu'à 900 000 USD pour les trois mois restants du plan de communications, devant être utilisés pour retenir les services de Burson-Marsteller, une entreprise de relations publiques mondiale, dont le but sera de sensibiliser sur les nouveaux domaines génériques de premier niveau, conformément les conditions du plan de communications.

Il est résolu (2011.10.28.24) que le Conseil d'administration autorise le PDG à passer tous contrats nécessaires afin d'accomplir les objectifs du plan de communications des nouveaux gTLD dans la mesure où ces contrats ne dépassent pas le budget attribué au plan de communications.

**Quatorze membres du Conseil d'administration ont approuvé les résolutions 2011.10.28.23 et 2011.10.28.24. Mike Silber s'est opposé aux résolutions. Bruce Tonkin s'est abstenu de voter sur les résolutions. Les résolutions ont été adoptées.**

Après le vote, le président et PDG a fait le commentaire suivant :

Je tiens à remercier le Conseil de son soutien à cette importante initiative d'élargir le programme des communications étant le résultat des commentaires de la communauté qui veut voir encore plus de couverture et qui répond au communiqué du GAC présenté ici, à Dakar, qui demande plus de communications.

Et je veux convoquer encore une fois la communauté. En premier lieu, pour clarifier, il y a des membres et même des leaders des différents SO et AC concernés dans cette tournée des commissions. Le président de la ccNSO, Lesley Cowley, ou des membres de l'ALAC ou de la GNSO y ont participé activement. Et dans presque toutes les villes, les membres de la communauté ont joué un rôle essentiel pour aider à organiser les différents événements et activités.

Nous en sommes très reconnaissants et je veux faire le même appel qu'à Nairobi, Singapour et Dakar, dans différentes réunions. Je vais le faire encore une fois. Nous serons très reconnaissants de recevoir votre aide pour développer ce programme. Il y aura certainement des événements qui auront lieu dans vos régions où vous voudrez inclure le partage d'informations sur les nouveaux gTLD. Nous serons heureux de vous fournir les documents, de faire de notre mieux pour vous procurer l'aide d'un expert de l'ICANN ou des ressources ou même un appel téléphonique ou toute autre documentation de soutien.

Nous avons eu ici, en Afrique, de nombreux événements. Il y en a eu d'autres ailleurs, et nous allons continuer. Nous sommes également en train d'évaluer ce programme. Des tiers experts en communications mesurent le programme avec différents paramètres ; dans l'avenir nous ferons un rapport là-dessus ainsi que sur les dépenses liées au programme.

Mais nous vous demandons encore une fois votre aide et votre soutien.

Et nous voulons également répondre au commentaire de Cherine sur le processus de traitement séquentiel, par exemple. Tel que nous l'avons signalé lors de l'approbation du programme et même après, il y a encore des aspects administratifs du programme qui sont en cours de résolution. Ceci inclut la participation du GAC, le processus d'avertissement anticipé et d'autres questions y afférentes. Le traitement séquentiel, qui implique d'autres importantes questions juridiques et techniques, y est aussi inclus.

Nous nous sommes engagés avec la communauté à arriver à une décision finale sur le processus de traitement séquentiel avant la fin de l'année et de la communiquer ouvertement, de sorte que les candidats en soient au courant avant l'ouverture de la fenêtre de candidatures.

Je veux remercier également les nombreuses personnes du personnel et de la communauté de l'ICANN qui ont participé des commissions et qui ont offert leur collaboration dans le monde entier.

Je vous remercie encore une fois d'avoir approuvé ce programme si important.

Le président a exprimé sa confiance pour que toutes les opinions présentées soient comprises et prises en compte par le Conseil ce qui permettra d'avoir un programme de communications vigoureux et efficace.

*Fondements des résolutions 2011.10.28.23 – 2011.10.28.24*

*Le budget pour le programme de communications des nouveaux gTLD autorisé par le Conseil d'administration correspond actuellement à 805 000 USD. Ce chiffre était basé sur une version préliminaire précédente du plan de communications.*

*Le plan actuel est plus vaste et ambitieux. Il se base sur l'hypothèse que chaque candidat potentiel devrait être au courant des occasions et des risques du programme et a donc pour but de parvenir à une sensibilisation maximale par le biais de multiples voies de transmission. Il se concentre également et principalement sur les pays en développement.*

*Le plan est bâti sur quatre efforts principaux :*

- 1. « tours promotionnels » régionaux et manifestations publiques ;*
- 2. couverture médiatique - diffusée en ligne et sur support papier ;*
- 3. médias sociaux et*
- 4. information mondiale par le biais de publicité payée,*

*et multiplication de ces efforts à travers la communauté.*

*Le plan de communications des nouveaux gTLD est neutre dans sa présentation. L'ICANN n'est pas en train de promouvoir des candidatures pour les nouveaux gTLD ou de s'exprimer en faveur*

*d'une organisation quelconque. L'ICANN est plutôt en train de fournir des informations essentielles et de sensibiliser au programme des nouveaux gTLD.*

*L'objet des efforts actuels est limité. L'ICANN a décidé que le fait de retenir les services d'une entreprise de relations publiques renommée pour coordonner les efforts de l'ICANN garantira que l'ICANN sera capable d'atteindre les objectifs du plan de communications des nouveaux gTLD.*

*L'ICANN a identifié une entreprise de relations publiques mondiale respectée, Burson-Marsteller, qui peut fournir un vaste éventail de services de sensibilisation. L'ICANN aura accès au réseau de grande envergure de l'entreprise qui a une présence établie dans 91 pays, plus de 40 étant des pays en développement. Ces atouts locaux et régionaux sont inestimables. L'ICANN profitera aussi de l'expérience de l'entreprise en matière de médias numériques et sociaux. L'ICANN gardera le contrôle éditorial de tous les aspects de la mise en œuvre du plan de communications des nouveaux gTLD.*

*Le fait d'engager une société de relations publiques mondiale si réputée contribuera notamment à assurer le succès du plan de communications des nouveaux gTLD. Et en tant que premier produit livrable du programme des nouveaux gTLD, le succès du plan de communications des nouveaux gTLD est crucial.*

*L'approbation de cette résolution aura un impact positif sur la responsabilité et transparence de l'ICANN en maximisant au niveau mondial la diffusion d'informations relatives à l'ICANN elle-même. Cette action n'aura pas d'impact sur la sécurité, la stabilité et la résilience du système de noms de domaine.*

*Le plan de communications des nouveaux gTLD sera réalisé dans le cadre du budget existant de l'ICANN. Cet effort sera financé à partir des fonds pour les imprévus et ainsi, la dépense n'aura pas d'impact sur la capacité d'exécution et d'accomplissement des autres buts et objectifs de l'ICANN.*

#### **4. Adoption de la politique d'investissement révisée**

George Sadowsky a présenté la résolution et R. Ramaraj l'a secondé.

Les membres du Conseil n'ayant pas proposé des discussions, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Attendu que le comité des finances du Conseil d'administration a demandé qu'un expert externe révise la politique d'investissement pour s'assurer qu'elle est appropriée pour l'ICANN.

Attendu que l'expert externe a réalisé une révision de la politique d'investissement de l'ICANN et a conclu que dans l'ensemble, la politique d'investissement de l'ICANN était complète et bien rédigée.

Attendu que l'expert externe recommande que quelques modifications soient apportées à la politique d'investissement pour la rendre aussi robuste que possible.

Il est résolu (2011.10.28.25) que le Conseil d'administration approuve la politique d'investissement de l'ICANN et adopte les modifications qu'il est recommandé d'apporter à la politique d'investissement.

**Tous les membres du Conseil présents ont approuvé la résolution 2011.10.28.25 à l'unanimité.**

##### *Fondements de la résolution 2011.10.28.25*

*Pour servir la diligence raisonnable concernant la politique d'investissement de l'ICANN, le comité des finances du Conseil d'administration a demandé que le personnel retienne les services d'une entreprise de prestation de conseils en matière d'investissement afin de réviser la politique. Le personnel de l'ICANN a choisi les services du consultant en investissements Bridgebay pour la réalisation de cette révision. Suite au processus de révision, Bridgebay a recommandé que quelques modifications soient apportées à la politique afin de renforcer la cohérence avec la stratégie d'investissement, ajouter des fonds institutionnels combinés en tant que véhicules d'investissement éligibles et différencier les investissements déductibles pour les fonds*

*d'exploitation et de réserve. Bridgebay a aussi révisé d'autres points de la politique y compris : la séparation des fonctions et des responsabilités, les contrôles des risques, les procédures de suivi et de signalement pour les exceptions de la politique. Ces petites clarifications permettront au directeur des investissements d'optimiser la stratégie de répartition des actifs pour le fonds de réserve de manière prudente et en contrôlant les risques.*

*On ne s'attend pas à ce que le changement suggéré ait une incidence directe quelconque sur le public. On ne s'attend pas à ce qu'il ait un impact fiscal ou un impact sur la sécurité, la stabilité et la résilience du système de noms de domaine.*

## **5. Recommandations du rapport du comité consultatif pour la sécurité et la stabilité sur la terminologie et structure du Whois (SAC051)**

Mike Silber a présenté la résolution et Chris Disspain l'a secondé.

Les membres du Conseil n'ayant pas proposé des discussions, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Attendu que le service WHOIS a été un service d'informations important pour la communauté Internet et fait partie de tous les contrats TLD de l'ICANN.

Attendu que les points faibles du protocole WHOIS sont connus depuis un certain temps.

Attendu que le 20 septembre 2011, le comité consultatif pour la sécurité et la stabilité de l'ICANN (SSAC) a publié un rapport intitulé « rapport du SSAC sur la terminologie et la structure du WHOIS de noms de domaine » (SAC 051), comportant des recommandations spécifiques visant la clarté de la terminologie et de la structure en rapport avec les discussions relatives au WHOIS.

Il est résolu (2011.10.28.26) que le Conseil d'administration accuse par la présente réception du SAC 051 et remercie le SSAC et les autres collaborateurs pour leurs efforts dans la création du rapport.



Il est résolu (2011.10.28.27) que le Conseil d'administration enjoigne au personnel de produire, en consultation avec la communauté, une feuille de route pour la coordination des discussions techniques et stratégiques nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations décrites dans le SAC 051.

Il est résolu (2011.10.28.28) que le Conseil d'administration enjoigne au personnel de transmettre le SAC 051 aux comités consultatifs et organisations de soutien de l'ICANN sollicitant leurs conseils, le cas échéant, concernant la mise en œuvre des recommandations du SSAC et de transmettre le SAC 051 à l'équipe de révision du Whois.

**Tous les membres du Conseil présents ont approuvé les résolutions 2011.10.28.26, 2011.10.28.27 et 2011.10.28.28 à l'unanimité.**

*Fondements des résolutions 2011.10.28.26 – 2011.10.28.28*

*Les questions liées au protocole WHOIS sont un sujet important de conversation au sein de la communauté de l'ICANN. L'action du Conseil visant à reconnaître l'important travail du SSAC à ce sujet représente un grand progrès pour la coordination des travaux futurs du WHOIS. Elle témoigne de la responsabilité du Conseil vis-à-vis du travail des organisations de support et des comités consultatifs de l'ICANN. À l'heure actuelle, le Conseil d'administration demande le conseil de la communauté sur les recommandations du SSAC. Cette action du Conseil aura un impact fiscal très faible sur l'organisation grâce au travail du personnel. La confirmation de ce rapport et, par la suite, la considération des recommandations anticipent la mission de l'ICANN de protéger la sécurité et la stabilité sur Internet.*

## **6. Révision de la politique de conflits d'intérêt et de la déontologie de l'ICANN**

Bill Graham a présenté la résolution et Ray Plzak l'a secondé.

Bruce Tonkin a commenté que le travail du Conseil concernant une déclaration pour limiter la participation des directeurs intéressés dans des candidatures spécifiques aux nouveaux gTLD lors des délibérations est très avancé. Le Conseil travaille pour émettre une déclaration en décembre.

Le Conseil a ensuite pris les décisions suivantes :

Attendu que l'ICANN cherche à atteindre un modèle déontologique plus élevé pour garantir la légitimité et la durabilité du modèle multipartite consacré par l'ICANN.

Attendu que les documents de gouvernance d'entreprise actuels de l'ICANN tel qu'indiqués à l'adresse <http://www.icann.org/en/documents/governance/>, comportent une politique de conflits d'intérêt et un code de conduite du CA (y compris des directives déontologiques et des dispositions de confidentialité).

Attendu qu'il est essentiel de disposer de règles et de pratiques renforcées en place alors que l'ICANN se lance dans le programme de nouveaux gTLD.

Attendu que l'ICANN est en train d'entreprendre de multiples révisions externes de sa politique de conflits d'intérêt, de son code de conduite et autres pratiques relatives à la déontologie et aux conflits.

Attendu que l'objectif de l'ICANN est de satisfaire les délais suivants :

- recherche et analyse et révision initiale par le BGC - quatrième trimestre 2011
- publications de consultation publique d'ici janvier 2012
- résumés fournis au BGC pour examen et discussion et toutes révisions requises en février 2012
- approbation du Conseil d'administration en mars 2012

Considérant qu'en attendant les recommandations spécifiques pour améliorer ses politiques et ses pratiques, l'ICANN s'engage à démontrer qu'elle traitera les décisions approuvant toute demande de nouveaux gTLD d'une manière éthique et avec soin pour éviter ne serait que l'apparence d'un conflit d'intérêt.

Il est résolu (2011.10.28.29) que le Conseil d'administration prépare une déclaration concernant la façon selon laquelle les administrateurs ayant un intérêt dans toutes candidatures spécifiques à de nouveaux

gTLD ne pourront pas participer aux délibérations et décisions concernant le programme des nouveaux gTLD.

Il est résolu (2011.10.28.30) que le Conseil d'administration enjoigne au PDG de fournir des instructions pour une proposition clairement définie qui facilite la prise de décision du Conseil d'administration par rapport à une telle déclaration lors de la réunion du Conseil d'administration du 8 décembre 2011.

**Tous les membres du Conseil présents ont approuvé les résolutions 2011.10.28.29 et 2011.10.28.30 à l'unanimité.**

Le président a signalé que cette résolution représente un pas en avant important pour l'organisation et qu'il y aura encore d'autres démarches à suivre sur cette même voie.

*Fondements des résolutions 2011.10.28.29 – 2011.10.28.30*

*Au cours de ces derniers mois, l'ICANN a mis l'accent sur le besoin d'améliorer les politiques de l'ICANN relatives aux conflits d'intérêt, à la déontologie, à la confidentialité et à un code de conduite global. Durant la conférence de Singapour, le PDG a identifié ces questions comme étant cruciales étant donné que le programme des nouveaux gTLD entrait dans une nouvelle phase avec l'approbation du Conseil d'administration décidée le 20 juin 2011. En outre, la communauté demandait une révision approfondie de ces politiques. En conséquence, l'ICANN a décidé qu'elle devrait s'efforcer d'atteindre un modèle d'excellence tant dans la documentation des politiques que dans l'adhésion aux politiques liées aux conflits d'intérêt, à l'éthique, à la confidentialité et au code de conduite.*

*Afin de parvenir au modèle d'excellence que l'ICANN a décidé d'atteindre, l'ICANN est en train de mettre en œuvre de nombreuses révisions externes de ses conflits et de ses pratiques d'éthique. Tout d'abord, notre cabinet d'avocats d'entreprise est en train de réviser nos documents de travail actuels, y compris nos « Politiques de conflit d'intérêts » « Code de conduite » et « Guide du personnel », pour renforcer nos meilleures pratiques dans le domaine des conflits et des questions d'éthique. En deuxième lieu,*

*un nouveau cabinet d'avocats indépendant (c'est-à-dire non impliqué dans les processus de l'ICANN) révise actuellement la documentation de l'ICANN et compare l'ICANN à des organisations à but non lucratif ayant une situation similaire afin de faire des recommandations pour lesdites améliorations. En troisième lieu, l'ICANN a conclu un contrat avec un groupe d'experts international pour réviser les documents et les pratiques de l'ICANN afin de faire des recommandations. Ce groupe se concentrera sur la fonction globale de l'ICANN et sur les meilleures pratiques d'autres organisations internationales.*

*En attendant les recommandations spécifiques pour améliorer ses politiques et ses pratiques, l'ICANN s'engage à démontrer qu'elle traitera les décisions approuvant toute demande de nouveaux gTLD d'une manière éthique et avec soin pour éviter ne serait que l'apparence d'un conflit d'intérêt. Par conséquent, l'ICANN a approuvé cette résolution et prendra d'autres mesures en décembre 2011.*

*Cette action aura un impact positif sur la communauté de l'ICANN en abordant ces questions de manière urgente et en s'engageant à poursuivre ces améliorations pour garantir la légitimité et la durabilité du modèle multipartite de l'ICANN consacré dans l'ICANN. De plus, cette résolution aura un impact fiscal dans la mesure où l'ICANN devra payer les experts réviseurs. Cette action n'aura pas d'impact sur la sécurité, la stabilité et la résilience du système de noms de domaine.*

## **7. Amendements de l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement**

### **Conflict of Interest Identifications:**

Bruce Tonkin declared that, as his employer is an ICANN-accredited registrar and this motion relates to negotiations of the accreditation agreement, he will abstain from voting on this motion.

Bertrand de La Chapelle a présenté la résolution et George Sadowsky l'a secondé.

Les membres du Conseil n'ayant pas proposé des discussions, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Attendu que le conseil de la GNSO a résolu le 4 mars 2009 d'appuyer les amendements de l'accord d'accréditation de bureau d'enregistrement (RAA) documentés à l'adresse <http://gnso.icann.org/drafts/current-list-proposed-raa-amendments-16dec08.pdf>, de recommander au Conseil d'administration qu'ils soient adoptés et d'établir une équipe de rédaction pour discuter d'autres amendements du RAA et identifier ceux pour lesquels une action serait souhaitable.

Attendu que le conseil a fourni un rapport de ce groupe de travail énumérant les recommandations d'amendement du RAA par ordre de priorité.

Attendu que les représentants des entités d'application de la loi se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer et remettre des recommandations de sujets d'amendement de l'accord d'accréditation de bureau d'enregistrement et que ces recommandations ont été approuvées par le comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.

Attendu que la GNSO a débattu de manière approfondie le processus d'élaboration et d'approbation d'amendements du RAA.

Attendu que l'évolution continue du RAA est un élément important dans un programme visant à protéger les titulaires de noms de domaine et à privilégier la stabilité d'un Internet interopérable unique.

Attendu que les bureaux d'enregistrement de gTLD et l'ICANN entament des négociations pour examiner les recommandations existantes et aboutir à la proposition d'une série d'amendements utiles dans l'intérêt général mondial dont le double objectif est de protéger le titulaire du nom de domaine et la stabilité.

Il est résolu (2011.10.28.31) que le Conseil d'administration de l'ICANN ordonne que les négociations démarrent immédiatement pour aboutir à une proposition d'amendements qui soit soumise à l'examen de l'ICANN lors de la conférence de Costa Rica en mars 2012.

Il est résolu (2011.10.28.32) que le sujet des négociations devrait inclure les recommandations des organismes d'application de la loi et du groupe de travail de la GNSO ainsi que d'autres sujets aidant à atteindre le double objectif de protéger le titulaire du nom de domaine et de stabilité du DNS.

Il est résolu (2011.10.28.33) que le Conseil d'administration demande également la rédaction d'un rapport sur les problématiques pour entreprendre un processus d'élaboration de politiques (PDP) de la GNSO aussi rapidement que possible et aborder les autres points se prêtant à un PDP.

**Quinze membres du Conseil présents ont approuvé les résolutions 2011.10.28.31, 2011.10.28.32 et 2011.10.28.33 à l'unanimité. Bruce Tonkin s'est abstenu de voter sur les résolutions. Les résolutions ont été adoptées.**

*Fondements des résolutions 2011.10.28.31 – 2011.10.28.33*

*Le Conseil d'administration souhaite transmettre le sentiment d'urgence qu'il éprouve vis-à-vis de cette question. Les agences d'application de la loi et un groupe de travail de la GNSO ont élaboré une liste de recommandations spécifiques pour modifier le RAA afin de fournir de plus grandes protections aux titulaires de noms de domaine et réduire les abus. Aucune action n'a été encore entreprise sur ces recommandations. Le Conseil d'administration demande des mesures. Les négociations directes entre les parties contractantes sont perçues comme un moyen d'élaborer rapidement une série d'amendements à prendre en considération.*

*Pour le bien de la communauté de l'ICANN, le Conseil d'administration demande aussi un rapport afin d'étudier des politiques alternatives contraignantes pour développer et effectuer des changements au RAA. Le Conseil d'administration reconnaît aussi et accepte la déclaration du communiqué du GAC selon laquelle le Conseil d'administration de l'ICANN devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que le processus multipartite de l'ICANN aborde de manière efficace les propositions approuvées par le GAC en tant qu'affaire de la plus grande urgence.*

*Cette résolution n'aura pas d'impact fiscal ni d'impact quelconque sur la sécurité, la stabilité et la résilience du système de noms de domaine.*

## **8. Recommandations de PDP de la GNSO**

Ray Plzak a présenté la résolution et Erika Mann l'a secondé.

Les membres du Conseil n'ayant pas proposé des discussions, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Attendu qu'une équipe de travail sur un processus d'élaboration de politique de la GNSO (PDP-WT) travaille sur l'élaboration d'un nouveau processus d'élaboration de politiques au sein de la GNSO qui soit plus efficace et réponde mieux aux besoins d'élaboration de politiques de l'ICANN.

Attendu que le 26 octobre 2011 le conseil de la GNSO a examiné le rapport final de la PDP-WT et a approuvé à l'unanimité les recommandations de ce rapport final.

Attendu que la mise en œuvre des améliorations du PDP de la GNSO nécessite l'amendement de l'annexe A des règlements de l'ICANN et qu'une consultation publique préalable à l'examen du Conseil d'administration est nécessaire.

Il est résolu (2011.10.28.34) que le Conseil d'administration approuve le lancement d'une période de consultation publique d'au moins 30 jours concernant les propositions d'amendements de l'annexe A des règlements de l'ICANN.

**Tous les membres du Conseil présents ont approuvé la résolution 2011.10.28.34 à l'unanimité.**

*Fondements de la résolution 2011.10.28.34*

*Cette résolution est nécessaire pour permettre au Conseil d'administration de prendre en considération les commentaires de la communauté avant d'approuver des amendements aux règlements de l'ICANN. Les révisions proposées sont présentées par le biais du conseil de la GNSO et sont le résultat d'un travail*

*d'équipe de la communauté. Tel qu'exigé pour l'évaluation dans l'affirmation des engagements, le résultat de ces actions n'aura ni d'impact sur la sécurité et la stabilité du DNS ni d'incidences sur les ressources fiscales de l'ICANN.*

## **9. Réception d'un communiqué de l'Union africaine**

Le président a présenté la résolution et Sébastien Bachollet l'a secondé.

Le président a signalé qu'il est important non seulement que les ministres se retrouvent mais aussi que le communiqué contienne des demandes concrètes, substantielles et significatives n'étant pas contenues dans les questions abordées par l'ICT, directement adressées à l'ICANN. Tout cela ouvrirait les portes à des communications vraiment importantes.

Le président et PDG a fait le commentaire suivant :

Je voudrais reconnaître quelques un des obstacles que nous devons franchir en tant que communauté et qu'organisation. Je pense que c'est l'une des premières réunions ministérielles ayant lieu en même temps que la réunion de l'ICANN ; elle a été organisée ici parce que c'était le lieu de la réunion de l'ICANN.

Je pense qu'ils ont beaucoup travaillé sur des questions importantes et qu'ils ont produit un communiqué clair et constructif contenant leurs points de vue sur plusieurs sujets. Voici un jalon important.

En outre, je crois que c'est peut-être la première fois dans l'histoire de l'ICANN que nous avons été dirigés par un chef d'État – une expérience que nous avons déjà vécue – mais par un chef d'État très profondément et directement concerné par les questions liées aux politiques de l'ICANN dans un processus extrêmement constructif. C'est merveilleux de voir ce progrès ici au Sénégal et dans l'Afrique sous-saharienne, une importante région du monde en développement. Merci.

Mike Silber a aussi mentionné le temps consacré par la commission de l'Union africaine pour venir informer le Conseil d'administration sur le communiqué et pour manifester sa volonté de s'y engager. Mike a signalé que même s'il y a eu un débat sur la capacité de mettre en place certaines des recommandations, le dialogue a été ouvert et constructif dans le but



d'identifier la rétro alimentation et les propositions pour différentes approches. Il a signalé que le dialogue est une merveilleuse alternative pour recevoir un ensemble de directives.

Bertrand de la Chapelle a évoqué un élément intéressant, à savoir que le communiqué a été préparé de manière interactive ; il a félicité tous les participants appartenant aussi bien au gouvernement qu'à la société civile. Bertrand a signalé que beaucoup ont diffusé le modèle multipartite, mais le mérite est de promouvoir le modèle auprès des ministres au sein de ce processus. Il a aussi exprimé qu'il est reconnaissant de la qualité du document et de son utilité comme outil d'interaction entre l'ICANN et la Commission de l'Union africaine. Le modèle multipartite bénéficie tout le monde, y compris les gouvernements.

Katim Touray a signalé qu'il a essayé de faire pression pour que l'ICANN s'engage avec les pays en développement, qu'il est heureux que l'ICANN ait soutenu sa décision d'organiser des réunions en Afrique, et qu'il a été agréablement surpris. Il reconnaît que lors des deux réunions, à Dakar et à Nairobi, le travail de l'hôte local a été mené par des femmes : voici un fort message pour l'Afrique et le monde entier. En outre, l'ICANN n'a commencé à vraiment comprendre le potentiel de ces technologies de participation à distance que lors de la réunion de Nairobi. À ce jour, l'ICANN travaille à partir de la participation active et informée de la réunion ministérielle et du président du Sénégal, Maitre Abdoulaye Wade, de manière constructive. L'ICANN a besoin de continuer son travail, d'engager les gens et d'apprendre des leçons au fur et à mesure de nos progrès.

Cherine Chalaby a manifesté ses remerciements aux ministres de l'ICT et a mis l'accent sur la qualité du communiqué qui était bref et clair et qui contenait des recommandations claires. L'ICANN s'est engagée. Cherine a remercié la Commission de l'Union Africaine pour son travail.

Le Conseil a ensuite pris les décisions suivantes :

*Attendu que les ministres TIC africains, sous les auspices de l'Union africaine et du gouvernement du Sénégal ont tenu une réunion ministérielle à Dakar au Sénégal du 19 au 21 octobre 2011 pour se préparer pour la 42ème conférence de l'ICANN à Dakar.*

*Attendu que les ministres TIC africains ont délibéré sur des questions de*

*gouvernance de l'Internet les préoccupant et préoccupant le peuple d'Afrique.*

*Attendu que les ministres TIC africains, à la conclusion de leur réunion, ont émis un communiqué qui comportait des demandes au Conseil d'administration de l'ICANN et ont promis le soutien de l'Afrique à l'œuvre de l'ICANN et au modèle multipartite.*

*Il est résolu (2011.10.28.35) que le Conseil d'administration s'engage à réviser et à étudier chacune des 12 demandes présentées dans ce communiqué.*

**Tous les membres du Conseil présents ont approuvé la résolution 2011.10.28.35 à l'unanimité.**

Le président a demandé s'il y avait d'autres points à traiter. N'ayant plus de points à traiter, il a formellement levé la séance.